



INSPÉ LIMOGES — TRONC COMMUN — 20/21

PETIT GUIDE DU PROFESSEUR PRINCIPAL

SOMMAIRE

1. L'EVOLUTION D'UNE FONCTION DANS UN CONTEXTE EN MUTATION

La référence au projet personnel de l'élève et l'orientation

La vie de classe

Le socle commun de compétences et de connaissances

L'autonomie des établissements

L'évolution du métier d'enseignant

La place des parents et des partenaires

Quelques évolutions pédagogiques

La réforme des lycées

2. STATUT, MISSIONS ET ACTIVITES

Fonction, statut et nomination

Les différentes missions

- 3. QUELLES ACTIVITES ? QUELLES COMPETENCES ? QUELLE FORMATION ?
- 4. QUEL PROJET POUR L'ETABLISSEMENT ?
- 5. FICHES OUTILS

ANNEXES

BIBLIOGRAPHIE / SITOGRAPHIE

AVANT-PROPOS

Ce « GUIDE » a été conçu pour outiller les étudiants afin qu'ils puissent assumer le mieux possible la diversité des situations proposées par les textes officiels. Le professeur principal est en effet, dans la vie de l'établissement, situé au croisement de différentes logiques :

- Celle de la classe dont il doit assurer la mise en place et le suivi de la « vie de classe » ;
- Celle de chaque élève pour qui le suivi et l'orientation sont au centre de son activité ;
- Celle de l'établissement dans lequel il joue un rôle spécifique dans l'animation de l'équipe pédagogique.

1. L'EVOLUTION D'UNE FONCTION DANS UN CONTEXTE EN MUTATION

Notre système éducatif évolue (Cf. annexes) :

- Le nouveau baccalauréat général et technologique,
- La réforme de la voie professionnelle,
- La loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel,
- La loi relative à l'orientation et à la réussite des étudiants (ORE),
- La plateforme d'admission dans l'enseignement supérieur Parcoursup.

Ces transformations sont portées par un état d'esprit, celui de la confiance. L'ambition est de permettre à tous les élèves de s'épanouir dans un projet en cohérence avec leurs aptitudes et leurs aspirations. C'est pourquoi l'accompagnement personnalisé des élèves est renforcé au collège et jusqu'à l'accès à l'enseignement supérieur. Une circulaire récente* rappelle le rôle essentiel que jouent les professeurs principaux dans cet accompagnement des élèves. Elle précise leurs missions au sein des équipes pédagogiques : la coordination des membres de l'équipe pour le suivi, l'évaluation des élèves et leur accompagnement dans la construction de leur parcours d'orientation. Elle inscrit ces missions dans les évolutions en cours dont l'objectif est de promouvoir au collège et au lycée un accompagnement dans l'orientation intégrée aux actions éducatives et pédagogiques. Le guide du professeur principal vient en appui à la circulaire. Il est un soutien à l'action des professeurs principaux de collège et de lycée. Chacun pourra y trouver des informations pour conforter son engagement quotidien au sein des équipes ainsi qu'auprès des parents et des élèves. Chacun pourra contribuer à la mise en œuvre et au succès des transformations en cours.

* Circulaire Rôle du professeur principal dans les collèges et les lycées du 10-10-2018 (Cf. en annexe).

La référence au projet personnel de l'élève et l'orientation

L'apparition de la notion de Projet Personnel de l'Élève dans la loi d'orientation de 89 est un des évènements marquants de l'évolution du système éducatif français. La massification, qu'on la juge positivement ou non, est actuellement réalisée. Elle se traduit, entre autres, par une nouvelle définition des parcours des élèves, par la relativisation de l'intérêt des redoublements et par le fait que les passages du collège au lycée sont massifs. Elle se traduit aussi, en conséquence, par une évidente diversification des profils d'élèves et par la nécessité d'une prise en compte plus importante de celle-ci ; en particulier des différences importantes dans les comportements, les motivations et capacités d'apprendre et les acquis scolaires. Sans rentrer dans le débat de savoir si c'est à l'élève ou non d' « être au centre» du système éducatif, si c'est à l'école à s'adapter aux élèves ou l'inverse, force est de constater que cette massification et cette diversification ont eu des effets sur l'organisation scolaire, en particulier au niveau de la définition des parcours de formation.

En résumé, penser Projet Personnel de l'Élève c'est réfléchir :

- à la définition des parcours de formation ;
- à la formation à l'orientation :
- au suivi des élèves et à l'évaluation de leurs apprentissages ;
- à la prise en charge des élèves à besoins spécifiques (élèves en difficulté par exemple).

C'est en quelque sorte travailler à la mise en place de l'école pour chacun.

Si l'on considère plus précisément la question de l'orientation, on notera la mise en place du Parcours Avenir qui se traduit en particulier au lycée par la mise en œuvre des entretiens d'orientation, de la formation des élèves à l'orientation dans le cadre de l'accompagnement personnalisé et de l'orientation active.

La vie de classe

Même si le système éducatif français évolue vers une prise en compte du parcours de chaque élève, et même si la diversification des types de regroupement des élèves s'accentue avec la réforme des lycées, nous ne pouvons que constater que la classe reste le mode de regroupement principal des élèves. Chaque enseignant doit prendre en charge chaque élève dans le cadre d'un enseignement majoritairement dispensé à une classe. La diversité des élèves se retrouve dans la réalité de la vie de la classe. Loin de ne rassembler que des élèves qui se « ressemblent » et qui adhèrent à un même système de valeurs et de comportements, la classe, plus mini-société que communauté, nécessite d'être « constituée » si l'on veut qu'elle soit un levier d'apprentissage du vivre ensemble, des connaissances et compétences scolaires. Ceci explique l'insistance des différents textes sur la nécessité d'une animation de la vie de la classe par le professeur principal et la création des heures de vie de classe.

Notons néanmoins la tendance forte à une évolution de la forme scolaire qui se traduit, au lycée, par la mise en place de nouveaux types de regroupements d'élèves : groupes de compétences en langues vivantes, regroupements des élèves de séries différentes pour le tronc commun de 1ère, accompagnement personnalisé, tutorat... qui, de fait, entraine l'appartenance d'un élève à différents groupes, et pose, de manière nouvelle, la question de la « vie de la classe » et du suivi des élèves par un professeur principal attaché à une classe et une diversité d'enseignants.

Le socle commun de compétences et de connaissances Même si le socle commun de connaissances et de compétences concerne essentiellement le collège, sa mise en place traduit, en lien avec l'entrée précédente, le choix du système éducatif d'assurer à chaque élève « parcourant » le système un « minimum », un socle, lui permettant une suite d'études et une insertion sociale et professionnelle favorables. Elle souligne aussi l'importance de la différenciation des parcours aussi bien en ce qui concerne l'acquisition de ce socle que la possibilité, pour l'élève, de faire des choix donnant une spécificité à son parcours. Elle pose aussi de manière renouvelée la question de la liaison 3ème-2nde et la continuité des apprentissages. La réforme des lycées avec, entre autres, la mise en place de l'accompagnement personnalisé, des enseignements d'exploration et l'existence etc... confirme cette tendance.

L'autonomie des établissements

Difficile de parler de la nécessaire diversification des parcours de formation des élèves sans laisser une certaine place à la responsabilité et à l'autonomie des établissements scolaires. C'est là, avec la notion de projet d'établissement, une des évolutions majeures des trente dernières années.

Il s'agit alors, pour les établissements, à la fois :

- de mettre en œuvre des actions répondant de manière adaptée aux différents besoins identifiés (en particulier des besoins de formation des élèves) ;
- de penser une organisation en cohérence avec la définition de ces actions.

La loi d'orientation et la réforme des lycées ont confirmé cette tendance à plus d'autonomie des établissements avec, en particulier : - la distinction horaire élève — dotation à l'équipe pédagogique ; - la mise en place d'un conseil pédagogique dans les établissements. Dans ce contexte une réflexion sur la place des différents acteurs sur le fonctionnement et le pilotage de l'établissement scolaire prend toute son importance. Le professeur principal peut devenir alors un acteur privilégié du lien entre le projet de l'établissement et le projet personnel de l'élève.

L'évolution du métier d'enseignant

Longtemps resté sans définition précise le métier d'enseignant a fait l'objet de deux textes en précisant les missions et les compétences nécessaires pour les assumer.

Sans reprendre ici dans le détail la composition de ces différents textes on notera, à nouveau, qu'ils impliquent une multiplication et une diversification des tâches des enseignants : enseignement, suivi, accompagnement, relations avec des partenaires...

Les notions d'équipe pédagogique, de travail en équipes y sont très présentes ; le professeur principal trouvera là encore toute sa place pour en assurer l'animation et la coordination.

La place des parents et des partenaires

En ce qui concerne les relations avec les parents, les textes récents insistent sur un meilleur partage des responsabilités entre parents et enseignants en particulier dans le domaine de l'orientation. Là encore le professeur principal, surtout dans les années charnières, se trouve en première ligne de l'interaction avec les familles. Concernant les relations avec les partenaires on relèvera

la nécessité d'un développement dans ce domaine si l'on souhaite en particulier la prise en charge de la diversité des parcours d'élèves dits à « besoins spécifiques ».

Quelques évolutions pédagogiques

Dans ce domaine aussi il y aurait beaucoup de choses à dire. Nous nous limiterons aux évolutions dont les conséquences sont importantes sur la fonction de professeur principal à savoir :

- La mise en œuvre de l'interdisciplinarité dans différents domaines : C2I (PIX), accompagnement personnalisé, Travaux Personnels Encadrés . . .
- Le renouvellement sur les questions liées à <mark>l'évaluation</mark> : évaluation formative, note de vie scolaire, dossier de compétences, portfolio...

La réforme des lycées

Nous ne reprendrons pas ici l'ensemble des éléments constituant la réforme des lycées. Nous rappellerons pour mémoire dans les fiches outils ce qui, dans le lycée actuel, concerne tout particulièrement la fonction de professeur principal à savoir :

- la mise en place de l'accompagnement personnalisé à tous les niveaux du lycée ;
- la possibilité de mise en œuvre du tutorat ;
- la formation des élèves à l'orientation, l'orientation active et les entretiens d'orientation ;
- l'organisation de stages passerelles et de remise à niveau ; et plus généralement tout ce qui concerne le suivi et l'évaluation des élèves.

2. STATUT, MISSIONS ET ACTIVITES

Fonction, statut et nomination

Au sein des équipes pédagogiques, les professeurs principaux sont désignés par le chef d'établissement, conformément aux dispositions de l'article R. 421-10 du Code de l'éducation, avec l'accord des intéressés, en fonction de leurs qualités pédagogiques, de leurs aptitudes aux tâches d'organisation, au travail en équipe, au dialogue quel que soit leur interlocuteur. Pour que les professeurs principaux jouent avec efficacité le rôle qui leur est assigné, il est nécessaire que le principal ou le proviseur les réunisse à intervalles réguliers. Leur rôle est essentiel à la réussite des élèves et à leur orientation. Sous la responsabilité du chef d'établissement, ils favorisent, pour leur classe, les liens entre les élèves, les représentants légaux, les professeurs, les conseillers principaux d'éducation (CPE), les personnels sociaux et de santé, le psychologue de l'éducation nationale et l'équipe de direction. Le bon déroulement de leurs missions conditionne par conséquent le fonctionnement de l'établissement et participe à la construction du futur adulte responsable et citoyen. La reconnaissance financière des fonctions de professeur principal se traduit par le versement de la part modulable de l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves (Isoe), régie par le décret n° 93-55 du 15 janvier 1993 modifié. Une seule part modulable peut être allouée par division, à l'exception des divisions des établissements classés sensibles et des divisions de terminale des lycées d'enseignement général et technologique et des lycées professionnels, où deux professeurs par division perçoivent chacun une part modulable.

Spécificité	Nature de l'indemnité	Contractuels	Montant
	Indemnité de professeur principal pour les		
	professeurs agrégés exerçant dans une division ouvrant droit	Non	1609,44 €/ar
	Indemnité de suivi et d'orientation des élèves (ISOE part fixe)	Oui	1213,56 €/an
	Indemnité de suivi et d'orientation des élèves (ISOE part variable)	Oui	
	 divisions de 6e, 5e et 4e des collèges et LP divisions de 3e des collèges et LP, divisions de 		1245,84 €/ar
	tère année BEP-CAP des LP, divisions de 2nde des LEGT, divisions de 1ère, 2nde et terminale des bac pro		1425,84 €/an
	 divisions de 1ère et terminale des LEGT et autres divisions des LP 		906,24 €/an
	Indemnité de suivi des apprentis (ISA)	Oui	1213,56 €/an
	Indemnité forfaitaire en faveur des CPE et des personnels non titulaires exerçant les mêmes fonctions	Oui	1213,56 €/an
	Indemnité IF2R aux enseignants ou aux CPE faisant fonction d'adjoint au Chef d'établissement	Non	
	 établissement 1ère , 2ème et 3ème catégories 		3450 €/an
	 établissement 4ème catégorie 		4130 €/an
	- établissement 4ème catégorie exceptionnelle		5930 €/an
	Indemnité de sujétions particulières en faveur des personnels exerçant les fonctions de documentation ou d'information dans un lycée,	Oui	767,10 €/an
	un lycée professionnel ou un collège		
	Indemnité de fonction PsyEN :	Oui	
	- PsyEN EDA	Oui	2044,19 €/ar
	- PsyEN EDO		767,10 €/an
		Oui	
	Indemnité de fonctions particulières (CPGE)	Oui	1064,14 €/ar
	Indemnité de responsabilité en faveur des personnels enseignants exerçant les fonctions de professeur DDFPT:	Oui	
	- Section de plus de 1000 élèves		6563 €/an
	- Section de 400 à 1000 élèves		5740 €/an
	- Section de moins de 400 élèves		4917 €/an
	Indemnité de cycle terminal PLP et PEPS si 6 heures en voie pro ou en voie générale	Oui	400 € maximum
	Indemnité pour effectifs lourds (6h devant + de 35 élèves)	Oui	1250 €/an
	Indemnité pour missions particulières (IMP)	Consultez le	s montants
	Indemnité pour jurys d'examen :		
	- correction de copie		de 0,75€ à 5€ par copie
	- épreuve orale ou pratique		de 4,11€ à 13,72€/heure
	 épreuve orale facultative ou épreuve ponctuelle d'EPS 		75 % du taux précédent
Éducation	Indemnité REP	0 :	1734 €/an
prioritaire	Indemnité REP+	Oui	4646 €/an

Les différentes missions

Les missions des professeurs principaux concernent tous les niveaux, de la classe de sixième à la classe de terminale, et tous les types d'enseignement.

La coordination : suivi des acquis, de l'évaluation et accompagnement des élèves

- Le suivi des acquis scolaires et de l'évaluation des élèves : cette rubrique est volontairement distinguée de la question de l'orientation. En effet, même si le conseil de classe constitue un des rituels les plus stables de notre système, il nous semble que la question du suivi des élèves constitue un des points de faiblesse de notre système éducatif. Au moment où une majorité des élèves parcourt l'ensemble du système, rares sont les équipes pédagogiques qui disposent des outils permettant : de situer les élèves dans leurs apprentissages (évaluation) ; de créer des « espaces » (temps et lieux) permettant de proposer aux élèves des activités adaptées à leurs besoins. Certaines innovations concernant l'évaluation et la mise en place de modalités d'aide peuvent faciliter des évolutions dans ce domaine.
- L'accompagnement des élèves à besoins éducatifs particuliers :

<u>L'implication dans la vie de classe et de l'établissement :</u> Accueillir en début d'année les élèves d'une classe, constituer le groupe, en réguler le fonctionnement tout au long de l'année n'est pas forcément chose simple. Là encore la diversité des publics élèves a complexifié la situation. Pour autant, la dimension collective de la vie scolaire est un des aspects importants de l'apprentissage de la vie en société des élèves. L'heure de vie de classe concrétise cette importance. Elle est une des situations privilégiées d'animation de la classe. Dans ce cadre la fonction de délégué des élèves joue aussi un rôle primordial.

L'orientation

- <u>Il coordonne pour chacun de ses élèves l'information et la préparation progressive du choix d'orientation avec le psychologue de l'éducation nationale</u>
- o <u>Il contribue à la mise en œuvre des procédures d'orientation, d'affectation et d'admission</u>

Les problèmes liés à l'orientation renvoient à un ensemble de questions :

- les difficultés d'insertion professionnelle, les déséquilibres entre les différentes séries du baccalauréat, les inégalités entre garçons et filles :
- la nécessité d'un déplacement d'une orientation décision vers une formation à l'orientation ;
- la question de la participation des familles dans la prise de décision.

Dans tous les cas c'est sans doute tout un système qui est à repenser si l'on souhaite prendre en compte les parcours de tous les élèves et la construction de leur projet personnel.

Plusieurs propositions vont dans ce sens :

- la mise en place d'un Parcours Avenir de la 6ème à la terminale ;
- l'existence d'entretiens d'orientation en classes de 6ème segpa, 3ème, 2^{nde}, 1ère et terminale ;
- l'orientation active en 1ère et terminale pour la préparation de l'entrée dans l'enseignement supérieur ;
- la formation à l'orientation dans le cadre de l'Accompagnement Personnalisé.

Reste, pour les équipes pédagogiques, à construite un véritable projet et à coordonner les différentes activités dans des relations avec la direction et l'administration. À l'instar du suivi des élèves, cette dimension n'est pas la mieux traitée dans les établissements. Or la notion de projet d'établissement pourrait amener à réfléchir la fonction de professeur principal dans deux directions complémentaires : il y a quelques années, en collège en particulier, on parlait fréquemment d'éducation aux choix ; cela semble moins d'actualité alors que les besoins paraissent plus importants.

- La nécessaire participation des professeurs principaux à certains axes prioritaires du projet ; on pense essentiellement au volet suivi et orientation des élèves.
- L'intérêt de repenser le pilotage de l'établissement en considérant le professeur principal comme un relais dans le fonctionnement quotidien de l'établissement.
- La possible mise en place d'un conseil pédagogique complète ces dispositifs.
- Les relations avec les parents et les partenaires

Cette fonction rejoint celle du suivi et de l'orientation des élèves et pose la question de la place des parents dans le système éducatif. C'est un des éléments dominants du travail des professeurs principaux qui, le plus souvent, passent beaucoup de temps à rencontrer les familles.

Là aussi il est probable que dans les prochaines années la forme même des rencontres avec les parents devra évoluer, les parents prenant une place de plus en plus importante dans la prise des décisions concernant leurs enfants.

Parmi les évolutions importantes notons aussi l'importance grandissante de la nécessaire prise en charge des élèves à besoins spécifiques (difficultés, troubles, handicap...) ; dans ce domaine encore l'importance de l'animation de l'équipe pédagogique et de la coordination avec les différents partenaires s'avèrent primordiale.





3. QUELLES ACTIVITES ? QUELLES COMPETENCES ? QUELLE FORMATION ?

Activités

L'ensemble des missions précédemment décrites se concrétisent, pour le professeur principal, par la « gestion » de différentes situations et activités qui nécessitent des compétences et des outils.

Sans viser à l'exhaustivité nous citerons en référence aux différentes catégories envisagées dans la section précédente les situations et activités suivantes :

- l'animation des différentes réunions des enseignants de la classe pour travailler le projet de la classe, son fonctionnement, le suivi des élèves, la coordination des enseignements...,
- l'animation de l'heure de vie de classe,
- la conduite d'entretiens individuels pour le suivi et l'orientation des élèves,
- l'animation des réunions de parents,
- la conduite d'entretiens avec les parents,
- la communication avec la direction et l'administration,
- la participation aux conseils de classe pour présenter la synthèse des observations réalisées sur la vie de la classe et le parcours des élèves,
- la participation aux différentes réunions institutionnelles concernant le volet orientation du projet d'établissement et la participation éventuelle au conseil pédagogique.

Compétences

Pour beaucoup d'enseignants la fonction de professeur principal s'ajoute à l'activité ordinaire d'enseignant et ne constitue évidemment pas le cœur du métier. Beaucoup se sentent démunis pour assumer des fonctions pour lesquelles ils se sentent peu préparés. Le bulletin officiel parle du choix des professeurs principaux « en fonction de leurs qualités pédagogiques, de leurs aptitudes aux tâches d'organisation, au travail en équipe, au dialogue... ». Nous pensons qu'il est nécessaire d'aller au-delà des qualités et des aptitudes et qu'il est nécessaire de former les professeurs principaux à de véritables compétences professionnelles :

- l'animation de réunion.

- la conduite d'entretien.

Connaissances	Capacités	<mark>Attitudes</mark>
Filières/Orientation	Organiser	Empathie
Vie scolaire (délégué élève)	Coordonne	Écoute
Psychosociologie du groupe-classe	Conduire un débat	Disponibilité
	Synthétiser	Respect
	Informer	Discrétion
	Conseiller	
	Assurer des médiations	
	Gérer des conflits	
	Consulter des partenaires	
	Construire des projets	

Il s'agit évidemment là d'une première approche principalement destinée à renforcer l'idée qu'assumer la fonction de professeur principal ne s'improvise pas surtout si l'on en reconnait l'importance.

Formation (Cf. fiches outils et annexes)

Nous souhaiterions insister ici sur la nécessité d'utiliser des outils et supports pour effectuer dans les meilleures conditions le « métier » de professeur principal. C'est une des raisons pour lesquelles nous proposons des, fiches-outils.

Nous voudrions, en particulier, insister sur l'utilisation de différents supports et dispositifs facilitant les médiations dans certaines situations d'exercice comme par exemple :

- La grille d'auto-évaluation pour préparer le conseil de classe.
- La description par écrit du « cas » d'un élève à « traiter » en équipe pédagogique.
- Le sociogramme pour travailler la vie de la classe.
- Le carnet de compétences pour l'entretien avec les parents.
- Les documents ONISEP pour travailler l'orientation.
- Le travail de groupes d'élèves pour réfléchir à différents sujets (fonction des délégués d'élèves, entraide dans la classe, projet de classe...).

Ces différents outils et supports facilitent, selon nous, la centration sur un objet de travail commun et évitent ainsi par exemple, que réunion et entretien tournent à la seule discussion, quelquefois saturée d'avis et d'opinions personnels ne favorisant pas forcément l'échange ou la résolution de problème.

4. QUEL PROJET POUR L'ETABLISSEMENT?

Si l'on reprend l'idée de l'Inspection Générale constatant, parlant de l'évolution de la fonction de professeur principal, qu'« En fait, on assiste à l'émergence d'un nouveau métier dans les lycées : celui d'une sorte de « cadre intermédiaire » entre l'équipe de direction et les enseignants. » on comprend qu'on ne peut pas limiter la réflexion et le questionnement à la seule dimension individuelle mais que cette évolution concerne l'ensemble des acteurs de l'établissement ainsi que son organisation.

Deux niveaux de questionnement peuvent alors être abordés.

Le premier concerne le projet de l'établissement et la place du professeur principal dans l'organisation générale de l'établissement. Il n'échappera à personne que la multiplication des fonctions à assumer dans le cadre d'un établissement scolaire requestionne son organisation. La création de certaines Fonctions d'Intérêt Collectif en est la traduction. Comment alors faire évoluer l'organisation de l'établissement pour mieux répartir et coordonner les activités dans les différents domaines cités précédemment (orientation, vie scolaire, suivi des élèves, aide aux élèves à besoins spécifiques...). La multiplication des dispositifs nécessite, selon nous, une remise à plat de qui fait quoi ? dans quels cadres ? avec quels outils ?... Un nouvel organigramme de l'établissement pourrait traduire cette évolution et préciser, parmi l'ensemble des fonctions définies par les textes, celles à assumer de manière prioritaire par le professeur principal et celles à confier à d'autres acteurs ou à répartir sur l'ensemble des enseignants.

Le second concerne plus particulièrement la définition de professeur principal dans l'établissement. On l'aura compris, d'un établissement à l'autre, d'un professeur principal à l'autre, on rencontre de grandes différences dans la manière d'assumer cette

fonction. Sans pour autant souhaiter une uniformisation, qui irait à l'encontre de la nécessaire diversité de prise en compte des niveaux de classe, nous pensons utile, dans un même établissement de travailler à la mise en cohérence des différentes pratiques. Cela pourrait passer :

- Par la définition d'une charte du tutorat pour préciser les principes retenus par l'établissement (nomination, priorités, postures...).
- Par la définition et la communication des différentes fonctions des diverses réunions, rencontres et entretiens.
- Par la mise à disposition d'un planning d'année précisant les étapes importantes.
- Par la mutualisation des outils utilisés.

5. FICHES — OUTILS

FICHE N° 1: Missions du professeur principal



FICHE N° 1bis: Les partenaires de l'orientation

Dans l'établissement

L'ORIENTATION, UNE RESPONSABILITÉ PARTAGÉE : ACTEURS ET PARTENAIRES

L'élève acquiert des compétences et des connaissances relatives au monde économique, social et professionnel dans le cadre des enseignements disciplinaires.

Il élabore progressivement son projet d'orientation scolaire et professionnel en développant, entre autres, son esprit d'entreprendre.

EN ÉTABLISSEMENT

→ expose, lors du conseil de classe, les résultats scolaires obtenus par l'élève et propose une appréciation sur ses capacités scolaires. Il formule des conseils pour une meilleure réussite;

Le psychologue de l'Éducation nationale Le psychologue de l'éducation nationale est le conseiller technique de l'établissement en matière d'orientation. Sa connaissance des systèmes de formation, des procédures d'affectation, des professions et de l'insertion comme ses compét en psychologie en font un a cteur ressource. Il travaille également au centre d'information et d'orientation

(CIO). Voir page 6

Les professeurs mettent en œuvre le parcours dans leurs enseignements conformément au projet d'établissement.

d'établissement. Le professeur documentaliste veille à la sélection et à la diffusion de l'information dans l'établissement et contribue à son appropriation par les élèves. Il mobilise toutes les ressources pertinentes dont celles produites par l'Onisep au niveau national, régional et aradéminue.

Il assure le suivi individuel de l'élève et fait le lien avec les familles et les partenaires extérieurs.

L'infirmier et l'assistant social participent selon leurs champs de compétence à la mise en place d'un projet de scolarisation et d'orientation adapté à l'élève.

Le chef d'établissement impulse et veille à la mise en œuvre du parcours. Il décline de façon opérationnelle au sein de son projet d'établissement les différentes étapes et actions à chaque niveau scolaire. Responsable de l'organisation et du fonctionnement de son établissement, il est un tonctionnement de son établissement, il est un personnage c'é en matière d'orientation. Il préside le conseil de classe et prend la décision finale à chaque fin d'année scolaire. Le directeur adjoint de la SEOPA assure le suivi et la coordination des actions misse en place pour ses élèves, sous l'autorité du chef d'établissement.

Hors établissement

HORS ÉTABLISSEMENT

Le directeur de CIO et les animateurs de bassin assurent la cohérence des actions

conduites en matière d'information, de conseil et d'accompagnement par leur connaissance du tissu local. Ils contribuent à établir l'interface entre les établissements et les partenaires locaux et mobilisent les ressources locales au sein des réseaux d'établissements.

Les parents* et leurs associations suivent et accompagnent leurs enfants dans leurs choix d'orientation en lien étroit avec l'équipe pédagogique et éducative. Ils contribuent à une meilleure connaissance du monde économique et professionnel de leurs enfants.

L'enseignant référent pour la scolarisation des élèves handicapés (ERSEH) apporte sa connaissance de l'élève et son expertise. Il accompagne l'élève et sa famille dans la construction d'un projet professionnel ambitieux et adapté, en lien avec le médecin scolaire, le psyEN et les différents partenaires.

Les partenaires de l'établissement (entreprises. administrations, associations, collectivités territoriales, organisations professionnelles) participent à élargir l'univers des découvertes des élèves par différentes actions (visites, stages, concours...).

LES TEXTES DE RÉFÉRENCE

- La circulaire du 10 octobre 2018 (BO du 11-10-2018) précise le rôle du professeur principal dans les collèges et les lycées.

 Arrêté du 01 juillet 2013 relatif au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation

IR LE SYSTÈME ÉDUCATIF ET LE INCTIONNEMENT DE L'ORIENTATI

Le réseau académique

PILOTAGE ET COORDINATION : LE RÉSEAU ACADÉMIQUE D'INFORMATION ET D'ORIENTATION

L'orientation est pilotée et coordonnée, au niveau académique, par le chef du service académique d'information et d'orientation (CSAIO) sous l'autorité du recteur et, au niveau départemental, par l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de l'information et de l'orientation (IEN-IO).

LE SAIO, SERVICE ACADÉMIQUE D'INFORMATION ET D'ORIENTATION, SOUS LA RESPONSABILITÉ DU CSAIO - Coordonne et anime la politique académique

- en matière d'orientation et de lutte contre le décrochage, avec les IEN-IO; gére les procédures d'orientation et d'affectation; participe à la mise en œuvre d'actions
- par ucipe a la mise en œuvre d'actions d'information et d'orientation pour les acteurs internes et externes à l'éducation nationale; réalise des études sur l'orientation, l'affectation et l'insertion des élèves;
- rinsertion des eleves; pilote la lutte contre le décrochage scolaire. Le CSAIO est le conseiller du recteur en matière d'orientation. Il peut être également délégué régional de la DR (délégation régionale) Onisep.

LES IEN-IO, INSPECTEURS DE L'ÉDUCATION NATIONALE CHARGÉS DE L'INFORMATION ET

NATIONALE CHARGÉS DE L'INFORMATION ET DE L'ORIENTATION

Ils travaillent auprès du directeur académique des services édpartementaux de l'Éclucation nationale (DASEN). Conseillers techniques du DASEN, ils sont chargés au sein des on département et sous l'autorité du recteur, de : piloter et évaluer les politiques, structures, dispositifs dans le champ de l'orientation et lutte ontre décrochege soulaire; - participer à la définition de la politique académique et à la mise en place des procédures d'affectation; - organises, animer et coordonner l'activité des CIO

LES CIO. CENTRES D'INFORMATION ET

D'ORIENTATION
Services publics, gratuits, ils sont placés sous
l'autorité du DASEN,
Public accueilli : élèves solarisés du public et du
privé, étudiants, jeunes en recherche d'insertion
professionnelle, adultes en reconversion. C'est un lieu
de nessources documentaires (papier et numérique)
en ilbre accès.

Le directeur de CIO

- anime le Cl0;
 - observe et analyse l'orientation et l'insertion des jeunes au niveau du bassin;
 - produit des documents à destination des équipes éducatives;
 - anime les échanges et réflexions entre les partenaires du système éducatif;

partenaires du système éducatif ;
participe à la lutte contre le décrochage scolaire.
Les psychologues de l'Éducation nationale
Rattachés à un CO, ils sont présents dans les
établissements scolaires publics et les Services
communs universitaires d'information et d'orientation
(SCUIO).

«éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle» et directeurs de centres d'information et d'orientation (CIO) travaillent essentielle ment auprès des collégiens, des lycéens, des jeunes en voie d'insertion professionnelle et des ura jeunes en voie annsertion professionnelle et des étudiants. Ils accueillent également le public adulte. Ils aident œux qui les consultent à élaborer leur projet d'orientation ou de réorientation. Ils ont pour mission :

is ont pour mission; d'informer les élèves et leurs familles par le biais de sé ances collectives et entretiens individuels ; d'apporter un conseil individualisé en utilisant, le cas àchéant, des questionnaires d'intérêts.

cognitives (bilan psychologique) que leur statut de psychologue leur permet d'utiliser; -d'aider à la réflexion des équipes sur les activités d'information et d'orientation (conseil technique); -de participer à la prévention et au repérage du ou par icciper a la prevention et au reperage du décrochage scolaire des jeunes sortis du système scolaire sans avoir atteint le 1º niveau de qualification reconnu à l'issue de la scolarité obligatoire.

L'Onisep

https://www.onisep.fr https://www.onisep.fr/Pres-de-chezvous/Nouvelle-Aquitaine/Limousin

FICHE N° 2 : Analyse des pratiques

Cette fiche constitue un exemple d'outil pour travailler à la définition, dans un établissement, de la fonction de professeur principal.

Analyse des pratiques de Professeur Principal	CE QUI FONCTIONNE BIEN ET EST A VALORISER	CE QUI SE QUESTIONNE	PROPOSITIONS
ORGANISATION GENERALE (NOMINATION, MODALITES DE TRAVAIL, OUTILS)			
SUIVI DE LA FORMATION DE CHAQUE ELEVE			
AIDE A L'ORIENTATION ET AU PROJET PERSONNEL			
ANIMATION DE LA VIE DE LA CLASSE			
ANIMATION ET COORDINATION DU TRAVAIL DE L'EQUIPE DE PROFESSEURS			
COMMUNICATION AVEC LA FAMILLE ET LES PARTENAIRES			
COMMUNICATION AVEC			

FICHE N°3: Des questions à travailler en équipe de Professeurs Principaux (et avec son tuteur)

Cette fiche a été élaborée pour permettre à l'équipe des professeurs principaux de réfléchir « au-delà » d'une approche centrée sur les missions définies par les textes officiels ; elle propose une série de questions sur différentes entrées.

Le Conseil de Classe (Préparation — Animation — Suivi)

- Hors dimension « légale » : quelles finalités pour le conseil de classe ? Combien de conseils et pour décider quoi ? Avec qui et quel rôle pour chacun des partenaires ?
- Avec quels outils de préparation, d'animation et de suivi pour dépasser le stade des constats ? Avec quels objectifs en matière de prise de décision individuelle (cas d'élèves) / collective ?
- Avec quels dispositifs d'appropriation des constats et /ou décisions par l'élève ? Quelles conséquences pour lui ? Avec quelles modalités de suivi des décisions prises ? Quelle place pour le suivi des compétences ?
- Avec quelles modalités de communication pour le passage en classe supérieure (ex : Socle commun de compétences en 6ème / A2 en 4ème / Compétences à développer prioritairement en 3ème / A retravailler en seconde ...)

L'accompagnement du Projet Personnel de l'Élève

- Quel parcours (comment prendre en compte le dispositif d'orientation active de la 5° à la Terminale ?)

 Quelles exigences poser (entretiens obligatoires d'orientation, mini TPE d'orientation, temps d'argumentation ...) ?
- Avec quels outils (dossiers personnels, livret de compétence, portfolio, webclasseur...) et quels moyens (séances de formation aux compétences d'orientation, mises en situation, suivi des compétences du socle, stages, forums, interventions...) ? Sur quels temps (vie de classe, conseils sur temps scolaire, journées banalisées ...?)
- Comment garantir la cohérence entre : projet d'orientation, projet de vie, projet d'apprendre ?

Les heures de vie de classe et la médiation entre équipe pédagogique et classe.

- Quelle fréquence ? Quel planning annuel pour éviter l'improvisation et annoncer ce que l'on va « travailler » ? Quel contrat passer avec la classe ? Quelle posture, démarche pour anticiper et/ou gérer les conflits ?
- Quel rôle pour les élèves délégués, quelles modalités d'élection ? Comment les impliquer progressivement dans l'animation des heures de vie de classe, les responsabiliser ?

Les relations avec les parents

- Quels principes d'organisation des réunions collectives ? Quel rôle pour les délégués parents ? Comment les aider à jouer efficacement ce rôle ? Quelles précautions et garanties se donner en matière de communication (résultats, cas d'élèves, de classe ...) ?
- Quelles modalités de communication pour les rencontres individuelles (sollicitation de rendez-vous, téléphone, mail ...) ? Quelles modalités de préparation des rendez-vous individuels avec les collègues ?

L'élaboration d'un projet par l'équipe « classe »

- Quel est notre plan de formation « commun » ? En quoi sa dimension collective peut-elle contribuer à une formation solide des élèves ? En quoi nous permet-il de mieux tenir nos « exigences communes » (travail, rendu de devoirs, comportement, autonomie ...) Pour quels objectifs méthodologiques (formation ? / « réparation » ? / préparation aux exigences des classes supérieures ?) Avec quelle organisation (une compétence commune par période ?), quel dispositif de concertation ?
- Quelle est notre politique commune en matière d'évaluation (préparation, « contrat de confiance », évaluation différenciée, amélioration des productions et statut de l'erreur) ...?
- Mettons nous en place un projet de classe (collège / secondes) ou de filière ? Avec quelles visées interdisciplinaires ? Pour quelle production finale « valorisante » ? Avec quels moyens ?

Le suivi des élèves

- Quels sont nos outils de repérage des élèves fragiles (dossiers, notes, acquisition de compétences, commentaires ...) ? Avec quelle réactivité pour la mise en œuvre des moyens ? Et quels moyens (Accompagnement Personnalisé en 6eme et au lycée, Ateliers dans le cadre de l'Accompagnement Éducatif, PPRE, aide au travail soutien, études ...) ? Comment et par qui assurer la coordination (tuteur / PP / Prof ressource ...) ?
- Comment « conscientiser » les élèves et les amener à verbaliser régulièrement leurs acquisitions (point forts / faibles cf. Compétence du socle) ? Comment, pour les plus fragiles, rétablir le lien engagement / résultats ? Comment amener les élèves à formuler des engagements ? Pour quelle mesure de résultats (progression d'acquis, notes, ...) ? Comment développer chez les élèves fragiles le sentiment d'auto efficacité et de contrôle ?

Les moyens et l'organisation au service de la fonction de PP

- Quelle définition du rôle ? Quelle mise en priorité des missions ? Quelle organisation pour « redistribuer » les missions non prioritaires (administratives notamment) et à qui ?
- Avec quels outils : planning annuel, vade-mecum, boîte à outils ... Sur quels temps « reconnus » ?
- Quelles compétences pour le Conseil des Professeurs Principaux ? Quels objectifs par rapport au projet d'Établissement ? Quelle influence, quels choix en matière d'organisation du niveau ?

- Quels dispositifs, quels temps pour se donner des temps de « pause » et d'évaluation vis-à-vis des « réformes » : bilan de la mise en œuvre du socle commun à notre niveau, de l'accompagnement personnalisé en 6ème et au lycée, de l'utilisation des heures d'accompagnement éducatif au collège, de l'orientation active, du tronc commun, du tutorat et des enseignements d'exploration au lycée.

FICHE N° 4: Exemple de charte du PP

Dans les textes officiels la fonction de professeur principal est très « étendue » ; un établissement peut souhaiter l'adapter en mettant en priorité certaines des fonctions en réponses aux besoins de l'établissement. Produire une charte peut alors s'avérer intéressant pour assurer la cohérence des pratiques au niveau de l'établissement.

Organisation générale (nomination, modalités de travail, outils, compétences...)

Le PP doit avoir une bonne connaissance de la filière dans laquelle il est en fonction. Il doit connaître les différentes filières d'orientation ainsi que les différents intervenants qui peuvent aider les élèves (psychologue, justice, médecin...); cela pourra lui permettre de ne pas prendre de décisions dans l'urgence et de faire appel aux personnes compétentes. Un temps est mis à sa disposition pour assurer ses fonctions : mise en place d'une heure de vie de classe par semaine et possibilité de « dégager » des heures pour les réunions de l'équipe des professeurs. Il est responsable du choix des modalités et thèmes de l'heure de vie de classe et des réunions. Il veillera à ce que l'organisation des réunions reste compatible avec les autres responsabilités professionnelles. Il s'engage à participer à toute formation proposée pour prendre en charge ses différentes activités. L'institution est à l'écoute de ses différents besoins pour proposer une organisation, un tutorat, des formations permettant d'améliorer les pratiques (en particulier orientation, gestion de l'heure de vie de classe, des conseils de classe et gestion des conflits). Le renouvellement des PP est annuel.

Suivi de la formation de chaque élève

Un dossier scolaire informatisé est mis en place ; il permet au PP d'assurer la continuité du suivi des apprentissages.

Pour les élèves en difficulté un planning de travail personnalisé pourra être proposé. L'heure de vie de classe, utilisée de manière souple, doit permettre le suivi individualisé de certains élèves. Une transmission d'information d'un niveau à un autre est réalisée en début ou fin.

Conseil de classe

Le PP prépare le conseil de classe :

- en instaurant de bonnes relations entre les profs de son équipe et avec les élèves,
- en préparant un état des lieux sur les difficultés de la classe ; de façon orale : avec toute la classe ou avec les 2 délégués ; de façon écrite : lettre personnalisée des élèves ou la méthode « araignée ».

Le PP doit veiller à la bonne animation du conseil ; s'il en est chargé, il doit s'assurer d'une bonne régulation des prises de paroles des différents participants. Le conseil de classe n'est pas le lieu de gestion des conflits avec un élève : d'autres instances sont prévues pour cela. Le PP devra effectuer un retour collectif et individuel à l'ensemble de la classe.

Aide à l'orientation et au projet personnel

Le PP doit avec l'aide de l'équipe orienter au mieux les élèves. Il tient à jour une fiche de suivi pour chaque élève de la 2nde à la terminale. Elle sera en sa possession. Une rencontre commune sur l'orientation (conseillère d'orientation, élèves et PP) est organisée. Le PP est responsable en fin de 2nde de la mise en place du stage en entreprise. Ce stage donnera lieu à un rapport remis en septembre. À l'issue du 2ème conseil de classe une adaptation des enseignements est proposée aux élèves en fonction de leurs vœux d'orientation.

Animation de la vie de la classe

Le PP veille particulièrement à l'accueil des nouveaux élèves. L'élection des délégués (es) se fait dans le cadre de l'ECIS en présence du PP. Des réunions communes PP et délégués (es) sont organisées sur une ou deux heures par niveau, filière... Une fiche de suivi « classe-élèves » est distribuée fin septembre ; si des problèmes sont relevés une réunion est organisée avec l'équipe pédagogique

Animation et coordination du travail de l'équipe de professeurs

Le PP veillera à l'accueil des enseignants remplaçants. Une réunion avec l'équipe pédagogique est organisée en début d'année pour permettre une meilleure connaissance et un traitement « préventif » des problèmes possibles. Pour les enseignants absents une fiche de liaison est mise en place. Le PP est concerné par la mise en place des différents projets pédagogiques de sa classe.

Communication avec la famille et les partenaires

Une réunion de parents sera organisée en début d'année pour la classe de 2nde. Les échanges avec les familles seront améliorés par l'utilisation de la voie écrite.

Communication avec l'institution

Chaque année un bilan de la charte est effectué. Une évaluation confidentielle de l'activité de chaque PP est réalisée en fin d'année par le chef d'établissement.

FICHE N° 5 : Repères pour assurer les fonctions de professeur principal

Cette fiche reprend les différentes activités du professeur principal et donne quelques pistes d'outils et de formation pour une meilleure efficacité.

	 	 	 	 	 	
SUIVI DES ELEVES	VIE DE CLASSE	COORDINATION INTERDISCIPLINAIRE	ORIENTATION	RELATION AVEC LES PARENTS	RELATION AVEC LA DIRECTION / L'ADMINISTRATION	
		QUELLES A	ACTIVITES ?			
Faire le point régulièrement avec chaque élève. S'entretenir avec les élèves sur leurs manières de travailler et leurs capacités à : S'organiser Mémoriser Lire Synthétiser Travailler en équipe	Organiser des réunions de classe Travailler avec les délégués Mettre au point des projets de classe	Préparer et conduire les conseils	Informer sur les filières et les métiers Mise en place d'une formation à l'orientation	Organiser les réunions de parents Assurer les rendez-vous avec les familles Correspondre par l'intermédiaire du carnet de correspondance	Prendre connaissances des informations Assurer la tenue des dossiers	
	CE QUI PEUT ETRE UTILE					
Une fiche par élève Le carnet de correspondance Un portfolio	Définition du rôle des délégués Documents pour la conduite de projet	Outil de suivi du travail du conseil des professeurs	Constitution d'un dossier d'orientation Partenariats avec BDI et conseiller d'orientation	Carnet de correspondance et de liaison Procédure claire pour les rendez- vous	Boîte aux lettres (casier PP) Bulletins officiels	
	QUELLE FORMATIO	N ET DOMAINES DE COM	PETENCES POUR ASSURI	ER CES FONCTIONS		
Aide aux élèves Évaluation	Formation des délégués Pédagogie du projet Animation de réunions	Conduite de réunion Animation de groupe	Orientation et éducation aux choix Connaissance des milieux professionnels Stages, visites	Animation de réunion Conduite d'entretien	Projet d'établissement Connaissance du système éducatif	

FICHE N° 6 : Les différents types de réunions animées par le professeur principal

Cette fiche reprend les différents types de réunions que le professeur principal doit animer tout au long de l'année.

TYPE DE REUNION	OBJECTIFS	MODALITES POSSIBLES	POINTS DE VIGILANCE, CONSEILS
REUNIONS DE PARENTS	Développer la communication entre « partenaires » Identifier les difficultés Valoriser les progrès, les résultats positifs	Réunion de l'ensemble des parents d'une classe, type information ou/et échanges Rencontre du type « sablier » : échanges individualisées	Animation rigoureuse souhaitable Position professionnelle des enseignants Respect du temps Importance des techniques de conduite d'entretien
CONSEILS DE CLASSE	Faire le bilan de la vie de la classe Faire le bilan du parcours de chaque élève Faire des propositions	Synthèse sur la classe et les élèves Apport d'information par les partenaires Prise de décisions avec tour de table ou non Résolution de problème spécifique	Travail du PP pour faire la synthèse des informations, dégager des interrogations Préparation avec d'autres acteurs (par exemple les élèves) de leur apport Animation des prises de parole et respect des horaires
CONSEIL DE PROFESSEURS	Bilan et prise de décisions sur la « vie de la classe » Bilan et prise de décisions sur le parcours de chaque élève Résolution d'un problème spécifique Construction d'un projet de classe	Type démarche de résolution de problèmes avec identification des faits permettant une prise de décisions	Animation des prises de parole Préparation des informations nécessaires à la prise de décisions Nécessité de préciser certains termes du type travail insuffisant, attitude négative Importance du suivi des décisions
HEURE DE VIE DE CLASSE	Bilan et amélioration de la vie de classe Formation à l'orientation Aide méthodologique Projet de classe	Modalités variées avec mise en groupes des élèves	Définition du rôle des délégués Thème de l'heure de vie de classe précis Animation rigoureuse

FICHE N° 7 : Fonctions et objectifs de l'heure de vie de classe

Cette fiche fournit un inventaire des fonctions et objectifs possibles de l'heure de vie de classe. Cet inventaire, qui n'est sans doute pas exhaustif, constitue cependant une base de données qui peut être utilisée pour la construction en équipe d'un projet « d'utilisation » des heures de vie de classe.

	Accueillir les élèves (Se repérer dans le Lycée : organigramme, instances, parcours,)
	Constituer le Groupe Classe (développer le sentiment d'appartenance et de cohésion)
	Présenter l'Équipe et son fonctionnement
	Élaborer une charte de vie de classe (valeurs et principes communs)
	Présenter le Règlement Intérieur. Aider les élèves à se l'approprier en distinguant Loi et
	Règles de vie. Conduire une réflexion sur le sens des sanctions et punitions.
	Définir les règles de vie de la classe (conditions pour la prise de parole, travail de groupe, Définir les règles de vie de la classe (conditions pour la prise de parole, travail de groupe, Définir les règles de vie de la classe (conditions pour la prise de parole, travail de groupe, Définir les règles de vie de la classe (conditions pour la prise de parole, travail de groupe, Définir les règles de vie de la classe (conditions pour la prise de parole, travail de groupe, Définir les règles de vie de la classe (conditions pour la prise de parole, travail de groupe, Définir les règles de vie de la classe (conditions pour la prise de parole, travail de groupe, Définir les règles de vie de la classe (conditions pour la prise de parole, travail de groupe, Définir les règles de vie de la classe (conditions pour la prise de parole, travail de groupe, Définir les règles de vie de la classe (conditions pour la prise de parole, travail de groupe, Définir les règles de vie de la classe (conditions pour la prise de parole, travail de groupe, Définir les règles de vie de la classe (conditions pour la prise de parole, travail de groupe, Définir les règles de vie de la classe (conditions pour la prise de parole, travail de groupe, la prise de parole, la prise de par
	règles de civilité, routines de travail, modalités d'entraide, travail personnel,)
Dimension sociale	Communiquer les exigences de l'équipe, les expliciter, s'engager mutuellement.
et relationnelle	• Permettre l'expression collective des élèves sur la vie de classe (régulation de la charte,
CETCIOCIONICIC	analyse des engagements mutuels, démarche de résolution des problèmes)
	• Aborder des questions de société, d'actualité, de vie de l'établissement, Préparer les
	" temps forts " de l'établissement, les actions de solidarité,
	 Présenter le rôle des délégués, les instances où ils siègent et les modalités d'élection.
	Gérer les conflits et les dysfonctionnements dans la classe
	Organiser les activités liées au projet socioculturel de l'établissement. / Développer une
	logique de " valorisation de tous les talents " / Organiser des activités multiculturelles
	Organiser les modalités d'entraide scolaire.

	Développer l'aide méthodologique (Lire une consigne, Planifier son travail)
	Organiser une aide au Travail Personnel (mise en situation, prise de conscience de ses
	méthodes, développement des échanges entre élèves)
	Effectuer un bilan des dispositifs d'accompagnement personnalisé
	Préparer les conseils de classe : (travail, ambiance de la classe)
	• Préparer les conseils de classe : ambiance de classe, progrès -réussites, difficultés, causes
Projet	probables, objectifs et moyens d'amélioration
pédagogique	Prévoir, organiser, gérer des projets inter-disciplinaires
	 Communiquer les résultats du Conseil de Classe. Aider l'élève à se fixer des objectifs.
	• Élaborer, suivre, évaluer les résultats d'un " contrat " passé avec un élève
	Organiser, planifier les stages
	•
	Organiser des travaux de recherche sur les secteurs d'activité
	Mettre en place des " groupes experts " pour enquêter sur les métiers
	Préparer l'accueil d'intervenants extérieurs : professionnels, jeunes « anciens » Préparer l'accueil d'intervenants extérieurs : professionnels, jeunes « anciens »
Projet	Préparer les visites dans les forums type salon de l'étudiant
d'orientation	Amener les élèves à présenter leur filière aux plus jeunes Aide ((1/2) a) à saint partie de la contraction de
d officiation	Aider l'élève à tenir son dossier de projet Personnel
	Organiser des séquences dites d'Éducation aux Choix
	Préparer l'utilisation de logiciels comme CHOIX, PARADE, INFORIZON,
	Réguler les évolutions du Projet de l'élève (Orientation/insertion) par l'organisation de temps
	de présentation (argumenter devant le groupe)
	•
	Formation humaine
	Semaines thématiques : Semaine de la Presse, Semaine culturelle, " Respect à l'école "
Autre	Projets de fin d'année
	Organisation de temps conviviaux
	•
-	·

FICHE N° 8 : Les rôles dans la classe

Travailler à l'amélioration de la vie de la classe en heure de vie de classe suppose que l'on considère la classe comme une « micro société » dont les « citoyens » participent à un certain nombre d'actions concrétisant leur appartenance à un collectif. La vie de la classe n'est pas posée comme allant de soi, ni parlée seulement en termes de problèmes. Cette fiche propose une réflexion et des pistes dont l'objectif est la participation des élèves à la vie de leur classe. Elle peut, par exemple, être utilisée pour la conduite d'une heure de vie de classe dont l'objectif est l'amélioration de la vie collective.

La vie sociale multiplie les rôles et les responsabilités : rôles liés à l'instruction, à l'animation, à la communication etc. On pourrait multiplier les exemples. Dans le microcosme social qu'est une classe ou un lycée, il y a place pour que ces rôles puissent être investis par les élèves. Ceci afin de dynamiser les apprentissages et aussi faire entrevoir ce qu'est la vie active qui, à l'inverse des tendances à l'individualisme et à la sélection favorisée par le système scolaire, en appelle à la cohésion et à la complémentarité des rôles. Une connaissance de ces rôles peut avoir une double fonction, prospective et d'organisation. En effet, elle peut, à l'occasion d'activités proposées, permettre de déceler des prédispositions : certains élèves sont volontiers " messagers ", " entraîneurs ", " illustrateurs ", " communicants ", " bibliothécaires "...etc. Elle peut aussi permettre d'améliorer la conduite des activités en confiant certains de ses aspects à des élèves compétents. La liste ci-dessous, empruntée à A. de Perretti dans un article paru dans " les cahiers pédagogiques" (supplément N°3, Octobre-Novembre 1997), constitue un corpus utile de rôles qui peuvent être tenus dans une classe par des élèves. Selon les niveaux d'enseignement, on trouvera certes des rôles différents, mais toujours sur le même principe. On aura enfin intérêt à faire participer les élèves activement au choix des dénominations, et à utiliser l'humour et la fantaisie.

Rôles d'instruction : Instructeur d'un fragment de cours moniteur d'un exercice", Pilote d'une équipe,

Exposant d'un thème à travailler, Producteur d'hypo1hèses, Pourvoyeur d'exemples, Lecteur de textes, récitant (poèmes, théorèmes), Inscripteur de solutions (au tableau)., Vérificateur de travaux,

Démonstrateur d'expériences, Préparateur de manipulations, Bibliothécaire de la classe.

Rôles d'animation: Chef de chœur, Synthétiseur (de phases de travail), Entraîneur d'un sous-groupe, porte-parole,

Questionneur conseiller, Observateur, Dessinateur, illustrateur, Agent de créativité, Président de séance, Distributeur de papiers, Contrôleur d'appareils.

Rôles de communication : Gardien de l'écoute mutuelle, du respect des horaires, du climat du groupe,

Gardien de l'humour, Gardien de l'expression des timides et des hésitants. Accueil des absents ou des nouveaux, clarté et compréhension des notes.

Rôles d'évaluation: Évaluation des tâches, Régisseur préposé au rappel des rôles de chacun. Arbitre de compétitions en classe ou entre classes, Gardien du temps, l'" horloger " gardien des buts et objectifs, Planificateur des contrôles demandés par les divers enseignants, Facilitateur, Mémoire d'un groupe ou d'un sous-groupe. Avocat du diable, Ramasseur de copies ou de documents. Correcteur de copies.

Rôles d'investigation: Documentaliste d'un sous-groupe, spécialiste informatique. Interviewer, Photographe reporter, Détecteur de talents cachés dans la classe, Le "bison futé " chargé de trouver des, solutions aux problèmes qui se posent au cours des sorties par exemple, L'intendant (craies, tables...), le fêtard (goûters, fêtes...), l'agent de liaison avec l'extérieur.

On peut aussi rajouter des activités spécifiques, tels les rôles de : " linguistes " : spécialistes en terminologies et lexique, accords, prononciations, orthographe, ponctuation, étymologies, apports de synonymes, d'analogies, en règles de composition, en conjugaison.

FICHE N° 9 : Sociogramme

Cette fiche propose un outil pouvant permettre à des enseignants de préparer le conseil de classe sur sa partie « ambiance de classe » ou d'animer une heure de vie de classe dans une classe rendue difficile par l'existence de « leader », de « clans » ...

Le conseil de classe est souvent l'occasion de parler de "l'ambiance de la classe". Cette notion est très vaste, trop vaste pour être précise et utile. De plus, la déplorer ou la louer ne garantit pas une compréhension de ce qui se passe dans le groupe, d'autant que les ressorts affectifs du groupe n'apparaissent pas toujours dans la mesure où la classe est dirigée par les enseignants. Or la compréhension des phénomènes de groupe peut aider à décrypter certaines énigmes de fonctionnement préjudiciables aux apprentissages collectifs et permettre d'agir en connaissance de cause, avec des stratégies adaptées. Un sociogramme est un diagramme des liens sociaux qu'une personne possède. Les critères qui servent à établir un tel diagramme sont divers : relations personnelles, relations professionnelles, canaux de communication, etc. Jacob Levy Moreno en a fait la présentation en 1933. https://fr.wikipedia.org/wiki/Sociogramme

Cet outil permet d'objectiver la dynamique du groupe, afin qu'un animateur ou un enseignant, par exemple, soit moins influencé par ses sentiments et ses préjugés lorsqu'il établit des équipes de travail. Le sociogramme simplifié décrit ci-dessous constitue un bon instrument d'approche. S'il ne dévoile pas tout, il fournit une base pouvant faciliter les discussions dans le cadre d'une heure de vie de classe.

Pour constituer un sociogramme des relations dans la classe il est prévu de demander à chaque élève avec qui il aimerait ou n'aimerait pas travailler. Cela peut se faire à partir de consignes du type : « on va réaliser un projet ; avec quelle personne voudraistu travailler ? ». Cite 3 noms.

La collecte des résultats peut se faire en utilisant la matrice suivante.

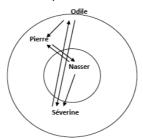
La lecture de cette matrice se fait de la manière suivante :

- Nasser a demandé de travaillé avec Séverine et Pierre
- Séverine a demandé de travaillé avec Nasser
- Odile a demandé de travaillé avec Pierre mais Pierre n'a pas demandé de travailler avec Odile

Noms des	Nasser	Séverine	Pierre	Odile
élèves				
Nasser		*	*	
Séverine	*			*
Pierre	*			
Odile	*	*	*	
Nombre de	3 choix	2 choix	2 choix	1 choix
choix				

Le sociogramme peut être lu de la manière suivante :

- au centre Nasser qui a été demandé 3 fois, ici par les 3 autres élèves ;
- plus on s'éloigne du centre moins un élève est demandé
- Pierre, demandé 2 fois, a souhaité travailler avec Nasser, Nasser aussi, ce qui explique la double flèche.
- Odile a demandé de travailler avec Pierre, l'inverse n'étant pas vrai.



L'analyse du sociogramme peut être faite en conseil des professeurs ; on pourra y détecter des élèves influents, d'autres plutôt « mis de côté » ; un changement de plan de classe peut par exemple être décidé pour tenter d'améliorer les relations dans la classe. L'analyse du sociogramme peut aussi être réalisée par les élèves en heure de vie de classe ; il peut être alors demandé aux élèves de faire des propositions pour l'amélioration de la vie de la classe.

FICHE N° 10 : Préparation, animation et suivi du conseil de classe

Cette fiche récapitule l'ensemble des tâches qui incombent à chacun des acteurs, dans la préparation, le déroulement et les suites d'un conseil de classe. Ce n'est évidemment qu'une proposition à adapter en fonction des objectifs des conseils et des pratiques de l'établissement

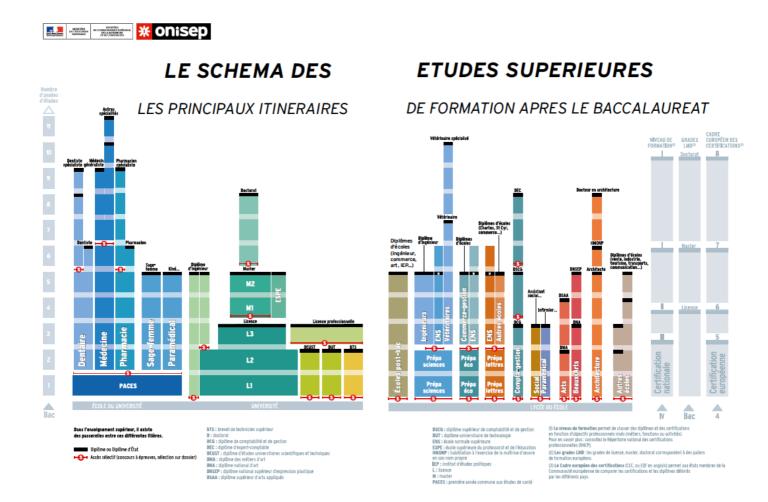
		AUTRE			CHEF D'ÉTABLISSEMENT
_	PROFESSEUR PRINCIPAL	PROFESSEUR	DÉLÉGUÉSÉLÈVES	DÉLÉGUÉSPARENTS	/ ADJOINT
	Prépare l'ordre du jour.	II fait avec la	lls préparent une	lls réalisent une	Il aide le professeur
	Prépare la synthèse des	classe, un bilan	enquête	enquête auprès des	principal à régler
	appréciations. Prépare	des acquisitions	lls réalisent	parents et effectuent	d'éventuels problèmes
	une synthèse fiche	Il remplit les	l'enquête dans la	la synthèse qu'ils	qui ne sont pas abordés
	navette prof	bulletins	classe	transmettent au	en conseil de classe.
١.	Vérifie les informations	II remplit la fiche	Ils effectuent la	professeur principal.	
A	apportées par les	navette	synthèse qu'ils	lls recueillent des	
V	délégués parents et		transmettent au	informations	
A N	élèves Règle les problèmes qui		lls recueillent des	personnelles auprès des parents	
T	ne sont pas abordés en		informations	des parents	
'	ne sont pas abordes en conseil de classe.				
			personnelles que certains élèves		
	Prépare une proposition d'avis		peuvent leur		
	u avis.		donner		
\vdash	Il propose la phrase de	Il effectue un	lls apportent des	lls apportent des	Il anime le conseil et fait
	synthèse pour les élèves	bilan collectif	informations de la	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	respecter :
P	qui ne présentent pas de	concernant sa	classe (synthèse	parents (synthèse	- l'ordre du jour
E	difficultés	matière	enquête).	enquête).	- le cadre de discussion
N	Il coordonne les	Il propose des	Ils apportent des	lls apportent des	- les temps de parole
D	décisions prises	actions et	informations	informations	- la prise de parole.
A	concernant : le passage,	participe aux	individuelles	individuelles	Il prend des notes pour
N	l'aide aux élèves, la	décisions.	gu'un élève leur	lls prennent des	le dossier de l'élève.
T	classe	Il peut se voir	aurait confiées	notes.	
	Il enregistre ces	confier un	pour transmettre		
	décisions pour en	tutorat.	au conseil.		
	assurer le suivi		Ils prennent des		
			notes.		
	ll fait un bilan avec	Il rencontre in-	Pendant la vie de	lls rédigent un	Il aide le professeur
	chaque élève	dividuellement	classe ⁴⁹ , en	compte rendu qu'ils	principal dans le suivi des
	Il vise le compte rendu	les élèves qui le	présence du PP,	font viser par le PP	décisions prises
	des délégués des	souhaitent et	ils font un compte		
	parents et assiste au	ceux qu'il veut	rendu collectif	invités à évoquer et à	
Α	compte rendu des	voir. (rencontre	Pour les élèves	débattre de	
P	délégués des élèves	type parents	qui le souhaitent,	problèmes évoqués	
R		/profs sur plage	ils font un	lors du conseil (sur	
E	l'appréciation générale	banalisée)	compte rendu	initiative du PP)	
5	des bulletins et veille à	Il suit l'élève qui	individuel		
	l'application des	lui a éventuelle-	Le compte rendu		
	décisions prises.	ment été confié	officiel est celui		
		dans le cadre	du PP		
		d'un tutorat			

FICHE N° 11 : Les fonctions du délégué de classe (à rappeler lors de la formation de délégués)

Après quelques rappels sur l'évolution historique de la fonction de délégué d'élèves, cette fiche rappelle les différentes fonctions d'un délégué de classe. Elle peut être utilisée pour aider les élèves à se représenter la fonction et pour identifier comment elle pourrait être mise en œuvre

HISTORIQUE
☐ 1945 : création de la fonction de "responsables de classe" souvent appelés "chefs de classe"
☐ 1977 : remplacement de l'appellation responsable de classe par délégué d'élève : "la fonction des délégués d'élèves revêt des
aspects différents selon que leur rôle s'exerce au niveau de la classe ou à celui de l'établissement". "Dans le cadre de la classe, les
délégués s'efforcent d'assurer la cohésion de cette collectivité et contribuent à lui donner vie dans le domaine proprement scolaire
et dans les relations avec l'extérieur". "Au niveau de l'établissement, ils représentent leurs camarades et, responsables devan
ceux-ci, sont chargés des relations des élèves avec les autres membres de la communauté scolaire ; ils sont en particulier les
intermédiaires entre les professeurs, les personnels de direction ou d'éducation et les élèves de la classe"
☐ 1982 (circulaire n°82-230 du 2 juin) : précision sur la formation des délégués
"Sous l'autorité du principal, en liaison, là-encore, avec les enseignants et en particulier avec le professeur principal, le conseille
d'éducation - ou celui qui fait fonction - doit élaborer et mettre en place une méthode de formation des délégués. Ceux-ci devraien
être réunis régulièrement, si possible mensuellement : apprendre aux délégués à participer à un débat, à conduire une réunion, à
la préparer avec leurs camarades, puis à rendre compte, apporter au Conseil de classe une participation effective et positive, tels
peuvent être les points essentiels de cette formation".
LES FONCTIONS DU DELEGUE D'ELEVE
Dans la classe
☐ Représente la classe au conseil de classe
☐ Établit le dialogue avec les enseignants et le professeur principal en particulier
☐ Anime la vie de la classe
☐ Favorise le dialogue entre élèves
□ Organise l'entraide entre élèves
☐ Est un médiateur entre élèves et entre professeurs et élèves
□ S'occupe des activités culturelles et des projets de classes
□ Organise la prise de responsabilités des autres élèves
□ Réunit les élèves, les consulte sur les difficultés rencontrées
Au niveau de l'établissement
Représente la classe au conseil des délégués
□ Etablit le dialogue avec les éducateurs, le CPE□ Participe, s'il est élu, au conseil d'établissement ou d'administration
☐ Informe la classe du travail de ces instances
☐ Est l'interlocuteur des parents délégués
LE DELEGUE
C'est:
□ Un élu qui a des droits liés à sa responsabilité (réunion, affichage, informations)□ Un responsable qui a des devoirs vis à vis de la classe
Ce n'est pas:
□ Le chef de la classe
☐ Son responsable
☐ Le préposé à la distribution des documents de l'administration
☐ Le collecteur de fonds pour la préparation du voyage
☐ Le « guignol » ou le « totalitaire » de la classe

FICHE N°12 : Schéma des principaux itinéraires après le bac



FICHE N° 13 : Un exemple de résolution de problème dans le cadre d'un conseil de professeurs

Cette fiche relate la démarche d'une équipe d'enseignants pour tenter d'apporter de l'aide à un élève rencontrant des difficultés en classe de seconde. De l'avis de tous cet élève n'est pas motivé...Cette démarche peut être réutilisée en conseil des professeurs lorsque l'on veut apporter de l'aide à un élève.

Les différentes étapes

- 1. Description du cas (constat)
- 2. Recherche des différents indices permettant de passer du constat au(x) problèmes(s) (problématisation)
- 3. Recherche de solutions
- 4. Décision et mise en place des solutions possibles

Étape 1 : Description de la situation (document écrit par le PP)

Guillaume est annoncé au vu de ses bulletins comme un élève moyen, il vient d'un collège de l'enseignement réputé difficile ; ses parents ont insisté pour qu'il soit dans cette classe. On note actuellement un nombre important d'absences, en particulier lors des contrôles de sciences. En classe il ne pose aucun problème de comportement ; bien au contraire, il est plutôt « éteint » et ne participe que rarement. Il semble d'ailleurs ne pas avoir d'amis. Quand on le sollicite on a affaire à un mur. Ses résultats en sciences sont insuffisants pour, dans l'état actuel, penser à une orientation en première S, ce que souhaitent ses parents. En lettres et langues il est dans la moyenne. Malgré les propositions il n'est venu qu'une seule fois aux séances d'aide individualisée (facultatives) du vendredi après-midi. Dans la séance où il est venu il a fait part de ses difficultés à réinvestir ce qu'il apprenait en classe : « chez moi, tant que je travaille le cours ça va, mais quand je passe aux exercices je n'y arrive jamais ». Il déclare avoir le projet de devenir enseignant d'EPS ; pour cela il a besoin d'un bac scientifique car la sélection en STAPS se fait essentiellement sur les sciences. En EPS il participe et a de bons résultats. Dernièrement j'ai rencontré les parents : ils n'envisagent pas que Guillaume fasse une autre série que S....

Étape 2 : Identification d'un « problème » sur lequel on peut agir (échanges entre participants)

Les questions qui se posent : Intégration dans l'établissement ? Difficultés d'apprentissage en particulier en sciences ? Pression des parents ? Peur de l'échec en fin d'année ?

Les améliorations attendues : participation améliorée en cours, présence aux contrôles, orientation positive en fin de seconde, amélioration des méthodes pour apprendre.

Étape 3 : Recherche de solutions

Rencontrer Guillaume dans le cadre d'un entretien pédagogique pour compléter nos observations.

Passation d'un contrat clair avec lui surtout par rapport à ses absences. Proposition d'un travail plus précis d'orientation. Proposition d'un accompagnement dans les matières scientifiques. L'associer à un autre élève (monitorat). Dédramatiser l'enjeu de l'orientation en mettant en valeur ses réussites. Favoriser sa participation à la vie de classe. Envisager, si son projet est solide, un passage en 1S s'il améliore ses résultats (contrat pédagogique).

Étape 4 : décision et mise en oeuvre

Rencontre du PP avec Guillaume pour lui proposer des aides, entente entre enseignants pour valoriser ses réussites, mise en place d'un suivi régulier par un enseignant, mise en place d'une aide entre élèves :

"monitorat", mise en place d'un travail avec le prof d'EPS pour l'orientation.

FICHE N° 14 : Quelques repères pour agir en situation conflictuelle

Lorsque des élèves font part d'une difficulté au professeur principal, leur expression se situe toujours sur le registre émotionnel, ils expriment un "ressenti", parfois un malaise. Il arrive que cette émotion soit partagée par le groupe qui "fait front" (dans ce cas c'est souvent le délégué qui parle!). Cette fiche fait des propositions pour prendre la juste mesure de la difficulté et pour agir.

<u>Exemple</u>: Évoquant telle matière, des élèves disent "Le professeur ne se fait pas respecter, on ne peut pas travailler". Par ailleurs, en tant que professeur principal, je sais que certains d'entre eux ont été collés pour indiscipline, le collègue m'a dit que la classe est difficile, qu'elle ne travaille pas.

COMPORTEMENT	PROPOSITIONS	À EVITER
Maîtriser sa propre émotion.	Il est nécessaire de calmer l'émotion qui ne manque pas d'être présente. Elle empêche de décoder correctement la situation. Manifester soi-même une émotion serait négatif; répondre dans la précipitation expose au risque d'une intonation de voix qui ne correspondrait pas au propos. L'essentiel du message entendu est dans l'intonation, beaucoup plus que dans les mots.	Chercher à en savoir plus sur le collègue, sur le déroulement des autres cours. Penser à priori qu'il s'y prend mal puisque avec moi ça va. Renvoyer aux élèves qu'ils sont gonflés de se plaindre.
Ne pas céder à la tentation d'évitement.	C'est-à-dire d'éluder le problème. Le conflit fait partie de la vie d'un groupe, mais il est consommateur d'énergie, on ne doit pas s'épuiser. Il faut le prendre en compte simplement.	de précis.
Se dispenser d'un dis- cours moralisateur.	Forcement culpabilisant donc ne pas évoquer de valeurs, ne pas juger. Ce n'est pas le moment de parler du respect des professeurs, les élèves ne manqueraient pas de dire qu'ils doivent aussi être respectés.	Pas de "vous devriez travailler, vous taire pendant que, être tolérants , il n'est pas normal que
Accueillir les propos des élèves, écouter.	Accepter l'expression de la difficulté qui est celle des élèves et seulement la leur. Il s'agit essentiellement d'écoute. Faire préciser, favoriser la prise de parole de chacun, " dégonfler ", faire tomber la charge émotionnelle.	Éviter des attitudes qui renverraient soit à vouloir à tout prix en savoir plus, soit qui laisserait penser que ce n'est pas important, soit qui envisageraient immédiatement des solutions.
Faire émerger l'ex- pression d'un besoin.	Faire formuler et (ou) reformuler les faits, les comportements qui ne sont pas acceptés.	Besoin de calme pour travailler. Besoin d'explication de la part du professeur. Besoin de consignes de travail précises. Besoin de participer, d'être actif.
Rappeler les droits et devoirs de chacun.		Droit au calme/Devoir de travailler. Droit à des explications / Devoir de (se) poser des questions.
Élaborer des règles comportementales.	Ne pas apporter de solution, ni se poser en arbitre, mais faire émerger des propositions de règles (régler la situation !).	

FICHE n° 15 : Animation de réunion

Une des activités importantes du professeur principal concerne l'animation de réunions et en particulier celle du conseil des professeurs de la classe. Nous proposons ci-dessous un certain nombre de fonctions qu'un animateur doit assumer dans un groupe. Cela peut permettre à un professeur principal d'organiser et de planifier de manière plus efficace les différentes réunions. L'animateur :

Fixe le cadre du conseil :
□ en précisant ses objectifs (prise de décisions),
□ en rappelant son déroulement (durée, classe, cas par cas, sortie des délégués quand leur cas est traité),
□ en définissant les modalités de prise de parole (tour de table, à la demande),
□ en rappelant certaines règles (du type : pas de communication interpersonnelle, pas d'attaques personnelles…).
Maintient le groupe dans le cadre fixé :
\square en rappelant éventuellement le cadre,
\square en intervenant.
Stimule les échanges :
□ en facilitant la participation de chacun,
□ en posant des questions pour faire avancer le traitement du problème,
□ en étant « présent » au groupe.
Facilite la synthèse :
□ en reformulant les prises de parole,
\square en reliant les différents apports,
□ en établissant une synthèse progressive.

D'après MAISONNEUVE, « La dynamique des groupes », PUF, réédition 2011



La dynamique des groupes

Par Jean Maisonneuve

Année : **2011** Pages : **128**

Collection : Que sais-je?

ÉDITEUR: Presses Universitaires de France

FICHE n°16: La conduite d'entretien (individuel ou de groupe)

De plus en plus fréquemment le travail du professeur est amené à conduire des entretiens par exemple dans le cadre des nouveaux textes sur l'orientation. Cette fiche doit permettre de donner quelques repères pour en faciliter la conduite.

PROPOSITION DE DEROULEMENT

La conduite d'entretien nécessite à la fois une méthodologie spécifique et une attitude d'écoute.

L'entretien, selon ses objectifs, pourra comporter un certain nombre de phases parmi les suivantes.

- Le démarrage de l'entretien doit permettre de passer un véritable contrat de communication entre l'enseignant et l'élève (les élèves) : objectifs, durée, déroulement...
- L'étape suivante, selon l'objet de l'entretien, devra permettre de collecter les informations nécessaires à l'atteinte de l'objectif de l'entretien. En particulier dans les entretiens visant la résolution d'un problème il sera nécessaire de bien décrire la situation. Il est important dans cette phase que l'enseignant soit en position d'écoute et de reformulation et évite de traiter le problème à la place de l'élève (des élèves).
- La troisième étape consistera en une recherche de solutions. L'enseignant pourra participer à la recherche de solutions, l'objectif étant d'augmenter les "possibles" pour, dans la phase suivante, permettre un véritable choix.
- Enfin la quatrième permettra une prise de décisions et constituera la dernière phase de l'entretien.

QUELQUES CONSEILS POUR LA CONDUITE DE L'ENTRETIEN

Donner priorité à l'analyse de l'action
□ Privilégier l'observation directe : productions d'élèves issues aussi d'autres disciplines que le français et les mathématiques
(cahiers, exercices, copies dans le cadre de l'A.I.)
□ S'il y a peu d'éléments observables, il est alors nécessaire d'utiliser les traces d'activités (brouillon, trace des opérations
intermédiaires,)
☐ Compléter par un questionnement pour faire émerger une description verbale de l'activité :
« Comment t'y es-tu pris pour : ? ». On obtient souvent de la part des élèves des réponses générales, floues, avec plus souvent
des commentaires que de véritables descriptions des actions ou des réponses négatives du type : « je ne sais pas, je ne me rappelle
pas, j'ai fait n'importe comment ».
Comment dépasser ce simple constat ?
Aider à conscientiser une action vécue :
☐ Effectuer le travail de verbalisation à partir d'une tâche réellement effectuée et récente.
□ Orienter la description d'abord vers des aspects procéduraux de l'action puis de manière complémentaire sur les connaissances
théoriques ou la formulation des buts de l'action.
□ S'inscrire dans un cadre de continuité : il y aura accompagnement et guidage sur la base d'objectifs négociés « nous évaluerons
ensemble les progrès » (cf. l'importance du contrat).
Adopter une position de relance systématique et développer ses attitudes d'écoute :
Solliciter des descriptions : « Comment sais-tu que ? À quoi reconnais-tu ? Que fais-tu quand ? Et là comment t'y prends-tu ? »
☐ Éviter les demandes d'explicitation directes comme : « Pourquoi as-tu fais cela ?
□ Demander des précisions sans les exiger trop tôt (« décris précisément ») mais en fractionnant la description préalable. Ex :
A partir d'une copie fournie par un collègue de SES l'élève dit "à ce momentlà j'ai classé le document" : l'enseignant répond «
Comment t'y es-tu pris ? » ensuite : « Quels sont tes critères de classement ? »
□ Contourner les dénégations du type « je n'ai rien fait », par des relances comme : « que fais-tu quand tu ne fais rien ? » « Comment
savais-tu que c'était trop difficile ? » « A quoi l'as-tu reconnu ? »

FICHE n°17 : La prise en charge de besoins éducatifs particuliers (BEP) ou d'élèves en situation de handicap (ASH)

Cette fiche a pour objectif de donner un éclaircissement sur le rôle à tenir et les démarches à effectuer par le professeur principal qui accueille dans sa classe un ou plusieurs élèves à besoins éducatifs particuliers (EBEP).

1. De quels élèves parle-t-on?

La notion d' « élève à besoins éducatifs particuliers » recouvre une population d'élèves très diversifiée : handicaps physiques, sensoriels, mentaux; grande difficulté d'apprentissage ou d'adaptation ; élèves intellectuellement précoces ; élèves malades ; élèves en situation familiale ou sociale difficile ; élèves nouvellement arrivés en France (ENAF) ; enfants du voyage.

2. Les EBEP (hors champ du handicap)

Des difficultés ou situations particulières peuvent expliquer les obstacles que certains élèves rencontrent dans leur parcours scolaire. De même, certains élèves souffrent d'un trouble dont le niveau de gravité n'est pas suffisant pour être déclarés « handicapés ». Néanmoins, ce trouble peut s'avérer handicapant pour suivre sereinement une scolarité.

Pour ces élèves-là, diverses modalités de travail ou d'aménagements pédagogiques sont envisageables :

- Les heures d'accompagnement personnalisé (pour de la remédiation ou du soutien) ;
- Le tutorat
- L'élaboration d'un PAI (projet d'accueil individualisé) ou d'un PAP : protocole établi par écrit entre les parents, l'établissement scolaire (chef d'établissement, médecin, infirmier, assistante sociale, conseiller d'orientation psychologue, équipe éducative, enseignants, conseiller principal d'éducation, ...) et des partenaires extérieurs, pour permettre l'accueil d'un élève souffrant d'un handicap ou d'une maladie. Il précise les aménagements d'emploi du temps ou de modalités de travail dont l'élève a besoin (comme par exemple un tiers-temps). Il peut être reconduit d'une année scolaire sur l'autre.

3. Les élèves en situation de handicap

La loi n° 2005-102 du 11 février 2005, relative aux personnes handicapées, a défini le handicap de la façon suivante : "Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive, d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant" (art. L. 114 du code de l'action sociale et de la famille).

Elle fait obligation d'assurer à l'enfant en situation de handicap une scolarisation en milieu ordinaire au plus près du domicile (si telle est la volonté de la famille), de garantir une continuité du parcours scolaire et d'assurer l'égalité des chances aux examens. Pour qu'un élève soit déclaré handicapé, il faut qu'il ait reçu une notification de la MDPH (Maison départementale des personnes handicapées), établissant un PPC (Plan personnalisé de compensation). Le versant scolaire de ce plan est le PPS (Projet personnalisé de scolarisation) qui définit les actions pédagogiques, psychologiques, éducatives, sociales, médicales et

Lorsque le projet personnalisé ne nécessite pas de financement particulier, le PPS est remplacé par un PAI (voir ci-dessus).

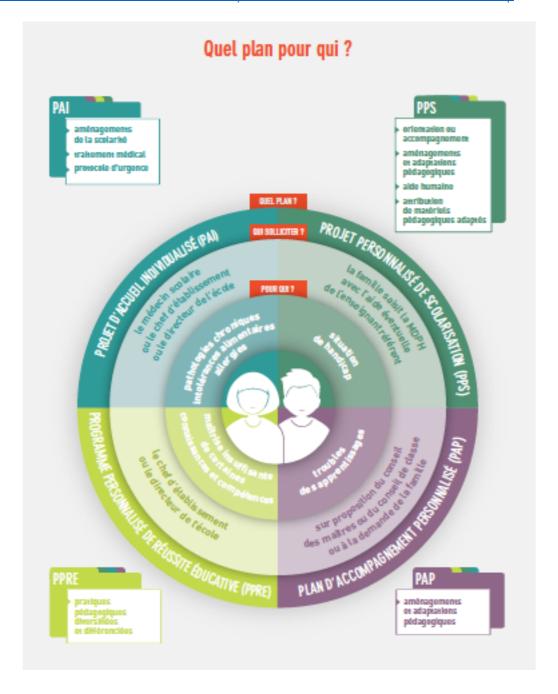
Ce projet est mis en œuvre par l'ESS (Equipe de suivi de la scolarisation, composée de la famille, de l'enseignant référent du secteur, des enseignants qui ont en charge l'élève), qui se réunit au moins une fois par an pour évaluer la pertinence des aménagements mis en place et faire des propositions d'adaptations.

4. Les démarches à effectuer par le professeur principal

paramédicales répondant aux besoins particuliers de l'élève.

1. Les demarenes à enectaer par le professeur principal
□ S'informer de la présence, dans sa classe, d'élèves à besoin éducatifs particuliers dès le début de l'année, en consultant les
dossiers scolaires, ou en se renseignant auprès du CPE et/ou de ses collègues.
□ Informer l'équipe pédagogique, notamment dans le cas d'un élève en situation de handicap, afin de respecter les préconisations
d'aménagements pédagogiques du PPS.
□ Rencontrer les parents.
□ S'informer auprès de sa direction de la date de l'ESS et informer l'équipe des décisions qui auront été prises.
☐ S'assurer que ces décisions soient suivies d'effets.
☐ S'assurer que les demandes d'aménagement d'examens soient faites dans les temps, le cas échéant.

5. Site https://eduscol.education.fr/1218/des-ressources-pour-scolariser-les-eleves-en-situation-de-handicap



FICHE n°18: La réforme de la voie professionnelle http://eduscol.education.fr

LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE A ENTREPRIS EN 2018 LA TRANSFORMATION DU LYCÉE PROFESSIONNEL POUR :

- attirer davantage de lycéens motivés par les caractéristiques de la voie professionnelle ;
- mieux former aux compétences nouvelles liées aux mutations technologiques et environnementales ;
- mieux assurer la réussite du parcours scolaire de formation que ce soit par voie scolaire ou par apprentissage;
- mieux accompagner les lycéens vers la poursuite d'études et une insertion professionnelle durable ;
- mieux répondre aux besoins en compétences des adultes.

Les jeunes qui entrent aujourd'hui en lycée professionnel seront encore en emploi en 2060. Il est donc indispensable que le lycée professionnel se transforme. Si elle connaît de très belles réussites, la voie professionnelle souffre de difficultés qui appellent des réponses ambitieuses :

- un déficit d'attractivité lié à une valorisation insuffisante des formations professionnelles ;
- une offre de formation pas toujours adaptée aux besoins des territoires et aux enjeux de l'avenir ;
- des taux d'insertion insuffisants avec des situations très contrastées suivant les formations et les secteurs d'activités.

LA RÉFORME DÈS LE COLLÈGE

- Outre la séguence d'observation en milieu professionnel obligatoire pour tous les élèves de troisième, les élèves pourront dès la 4ème, s'ils le souhaitent et avec l'accord du chef d'établissement, passer une journée dans un environnement professionnel sur le temps scolaire.
- Création de la classe de troisième prépa-métiers qui se substitue à la classe de troisième dite préparatoire à l'enseignement professionnel et aux DIMA. La classe de 3ème prépa-métiers a pour but la découverte des métiers et des différentes voies et modalités de formation pour y accéder en même temps que l'acquisition du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Elle comprend donc des enseignements généraux ainsi que deux à cinq semaines de périodes d'immersion sur des plateaux techniques en lycée professionnel et en CFA, ou de stages en entreprise. Les élèves scolarisés en prépa-métiers prépareront majoritairement le DNB en série professionnelle et auront accès, en fin d'année scolaire, à toutes les voies d'orientation offertes aux élèves de troisième. La 2de professionnelle sera organisée par familles de métiers, pour un parcours plus progressif et plus lisible. La transformation du lycée professionnel ne change pas la procédure d'orientation à l'issue de la classe de 3e. Les voies d'orientation proposées aux élèves sont identiques : 1ère année de CAP, seconde professionnelle, seconde générale et technologique (ou seconde spécifique). La fiche de dialoque pour l'orientation reste le support de cette procédure sur laquelle les familles expriment leurs demandes d'orientation et les conseils de classe formulent des propositions d'orientation. Sur cette fiche, les familles peuvent préciser la spécialité ou la famille de métiers que leur enfant souhaiterait rejoindre lorsque son projet porte sur la voie professionnelle.

3 LEVIERS POUR RENFORCER LA VOIE

- · des campus de métiers et de qualifications
- · des formations de pointe aux métiers de demain
- · l'innovation pédagogique, moteur de la réussite : enseignements professionnels- mathématiquessciences se feront en co-intervention.
- L'ambition est également d'offrir de l'apprentissage dans tous les lycées professionnels (les élèves formés par apprentissage bénéficiant d'une insertion professionnelle plus rapide). Cela permettra d'offrir une diversité de parcours aux élèves et de sécuriser les transitions entre les deux modalités de formation, (faciliter le passage de la voie scolaire à l'apprentissage ; en sens inverse, sécuriser le passage de l'apprentissage vers la voie scolaire)

- Le chef-d'œuvre :

Tout au long de son parcours au lycée professionnel. le lycéen prépare individuellement ou collectivement un « chef d'œuvre » qu'il présente à la fin de l'année de terminale devant un jury. Cette réalisation se nourrit de l'expérience acquise au lycée et en milieu

À noter le dispositif de mobilité internationale dans

TEXTES DE RÉFÉRENCE

Arrêté du 21 novembre 2018 relatif à l'organisation et aux enseignements dispensés dans les formations sous statut scolaire préparant au certificat d'aptitude professionnelle (JO du 20-12-2018)

•Baccalauréat professionnel Arrêté du 21 novembre 2018 relatif aux

enseignements dispensés dans les formations sous statut scolaire préparant au baccalauréat (JO du 20-12-2018)

Glossaire des sigles page 57 ■



LA RÉFORME DU LYCÉE PROFESSIONNEL

Dès la rentrée 2018

- Un test de positionnement en tout début de - Un test de positionnement en tout début de seconde permet à chacun de faire le point sur ses acquis, ses besoins et de bénéficier le cas échéant d'une consolidation des connaissances fondamentales en français et en mathématiques;
 - Un accompagnement à l'orientation est proposé chaque année pour construire son projet.
 - Classes passerelles vers le BTS : création de 2000 places pour des bachellers professionnels 2018 ayant eu un avis favorable du conseil de classe mais pas de proposition d'admission en STS. La

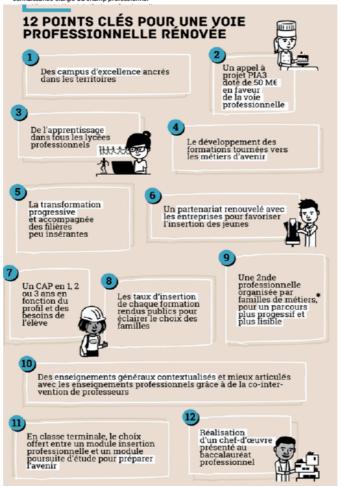
mais pas de proposition d'admission en STS. La classe passerelle est une année de préparation à l'entrée en STS: principalement implantée en lycée professionnel, elle vise la consolidation des acquis afin de permettre à ces élèves de réussir leurs études supérieures au regard des attendus des différentes spécialités de STS

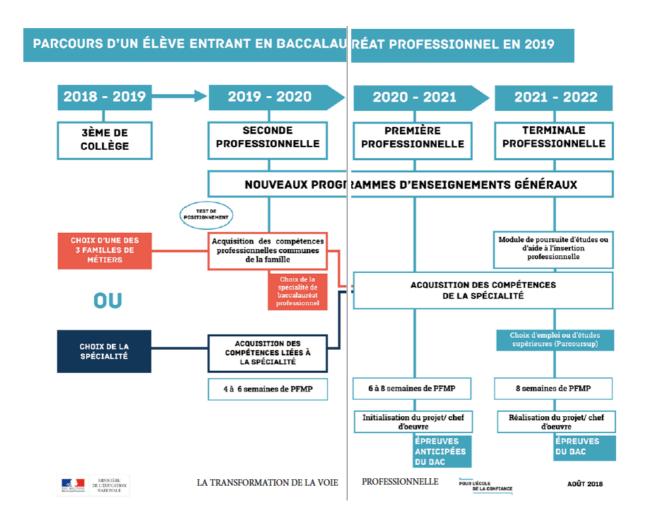
À partir de 2019, • Le CAP pourra être préparé en 1, 2 ou 3 ans. Le parcours en un an sera notamment proposé à :

- des jeunes issus de première ou terminale, professionnelle, technologique ou générale motivés pour acquérir un CAP - des jeunes ayant déjà un diplôme dispensés à ce
- titre des épreuves générales des jeunes sortant de troisième, avec un projet professionnel solide, et un bon niveau scolaire Le CAP en **deux ans** sera proposé aux élèves issus de troisième pour acquérir un savoir-faire professionnel et des savoir-être solides. Le CAP en trois ans sera proposé aux élèves à besoins particuliers (notamment issus de Segpa ou d'Ulis), identifiés par les commissions d'affectation
- · Pour les élèves de CAP : des tests de positionnement à l'entrée au lycée

· Un baccalauréat professionnel plus progressif et

plus lisible : Dans le cadre du nouveau lycée professionnel, les parcours sont plus progressifs et plus personnalisés. Un temps dédié à l'orientation permettra à chaque élève d'être accompagné pour concevoir son projet d'études. Pour permettre aux élèves de se spécialiser progressivement dans un métier et d'avoir une connaissance élargie du champ professionnel





FICHE n°19: La réforme du lycée général et technologique

LES PREMIERS CONCERNÉS PAR LA REFORME - LES ÉLÈVES ENTRÉS EN 2º GÉNÉRALE ET

La réforme du baccalauréat général, technologique vise à renforcer le baccalauréat, diplôme national de fin d'études secondaires et premier grade de l'enseignement supérieur. Elle répond à quatre objectifs : simplifier l'examen ; redonner du sens et de la force à l'examen ; mieux valoriser le travail des élèves ; mieux accompagner les lycéens dans la conception de leur projet d'orientation.

TEXTE DE REFERENCE

Le décret de la réforme du baccalauréat général et technologique (GT) et de celle du lycée a été publié au Journal Officiel du 17 juillet 2018.

UN ACCOMPAGNEMENT RENFORCÉ À L'ORIENTATION AU LYCÉE GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE

Cet accompagnement des élèves par la communauté éducative durant les trois années de lycée est déterminant dans la construction progressive et réfléchie de leur projet d'orientation. Dans ce cadre les professeurs principaux avec l'appui du PsyEN de l'établissement sont les accompagnants privilégiés de chaque élève.

Le lycéen est accompagné dans son projet d'orientation avec un volume annuel d'heures dédié à

L'aide au choix de l'orientation se décline en trois

- grands axes pédagoglques :
 découvrir le monde professionnel et s'y repérer ;
 connaître les formations de 'enseignement supérieur et leurs débouchés ;
 élaborer son projet d'orientation.

Le volume horaire est, à titre indicatif, de 54 heures annuelles incluant des actions ponctuelles dédiées à l'orientation : les deux semaines de l'orientation (novembre-décembre et janvier-février), des journées de découverte des métiers, des périodes d'observation en milieu professionnel et dans l'enseignement supérieur, etc...

LA CONSTRUCTION D'UN PROJET D'ÉTUDES ET PROFESSIONNEL SE PRÉPARE TOUT AU LONG DU LYCÉE

	classe de seconde	classe de première	classe de terminale
Objectifs spécifiques	Préparer le choix de série de baccalauréat (voie techno) ou de spé- cialités (voie générale) dans la perspective de poursuites d'études et de l'insertion profession- nelle.	Stimuler la réflexion sur le post-baccalauréat : prendre connaissance des grands domaines universitaires existants et du paysage des formations (universités, CPGE, STS, écoles)	Préparer la formulation des choix de poursuite d'études post baccalau- réat.

Nouvelle organisation du lycée général et technologique Dans la perspective du baccalauréat 2021, voici les étapes clés qui attendent les lycéens à compter de la rentrée 2018. LA CLASSE DE SECONDE : À LA RENTRÉE 2018 En début Tout au le de l'anné 🔽 🗔 CLASSE DE PREMIÈRE : À LA RENTRÉE 2019 ents de spécialité pée de français à l'écrit et à l'oral LA CLASSE DE TERMINALE : À LA RENTRÉE 2020 es finales Épreuve é Oral final Résultats du baccalauréat

LES CHANGEMENTS EN CLASSE DE SECONDE

- Avant le mois d'octobre, chaque élève passe un test de positionnement en maîtrise de la langue française et en mathématiques, qui lui permet d'identifier ses acquis et ses besoins. Les résultats sont anonymes, personnels, uniquement partagés avec les professeurs concernés et la famille.
- · Les élèves bénéficient d'un accompagnement **personnalisé** tout au long de l'année notamment en fonction des résultats des tests.
- Un accompagnement au choix de l'orientation (coordonné par le professeur principal) permet aux élèves de :
- eleves de .

 concevoir leur projet de poursuite d'études

 de choisir leur voie en vue de leur passage en 1º
 (générale ou technologique)
- de déterminer, en fonction des études supérieures envisagées, les 3 enseignements de spécialité s'ils envisagees, les 3 enseignements de spécialité s'ils envisagent une f° générale ou la série s'ils envisagent une f°technologique.

Ce sont 54 h annuelles qui sont consacrées à l'aide à

Ce temps pourra correspondre à des heures d'information (présentation de la voie générale, de la voie technologique, des enseignements de spécialité, etc.), des visites d'établissement d'enseignement supérieur, le suivi d'un forum des métiers au sein du lycée... L'objectif étant de rendre l'élève apte à "faire des choix éclairés", notamment concernant son passage en 1°°.

À la fin de l'année de seconde, chaque élève s'oriente,

- après avis du conseil de classe : Vers une série de la voie technologique
- · Vers la voie générale, auquel cas il choisit ses trois

enseignements de spécialité qu'il suivra en première (4h hebdomadaires par spécialité)

LES ENSEIGNEMENTS DE SPÉCIALITÉS

L'offre des spécialités est proposée aux élèves de seconde pour l'ensemble de leur cycle terminal. La combinaison de choix souhaitée par l'élève (trinôme en première, binôme en terminale) résultera de ses goûts et de ses souhaits mais aussi de ses compétences pour la suite de son parcours au lycée, tout au long de la maturation de son projet lycéen et étudiant.

- Sur les douze enseignements de spécialité disponibles, les sept enseignements de spécialité les plus classiques seront proposés dans la plupart des lycées qui offraient les trois séries générales (L, S. et ES):
- Histoire géographie, géopolitique et sciences - histoire geographie, geopolitique et sciences politiques ; - Humanités, littérature et philosophie ; - Langues, littératures et cultures étrangères ;

- Mathématiques :
- Physique-chimie
- Prysique-crimie; Sciences de la vie et de la Terre; Sciences économiques et sociales. Les cinq autres spécialités

- Arts, Littérature et langues et cultures de l'antiquité, Numérique et sciences informatiques, Sciences de l'ingénieur, Biologie écologie (uniquement dans les lycées agricoles).

Elles seront offertes dans un périmètre géographique

Pour suivre un enseignement de spécialité qui n'est pas proposé dans le lycée fréquenté, des solutions sont possibles : suivre l'enseignement dans un lycée

proche, changer d'établissement ou suivre cet enseignement à distance par le CNED. Consulter la carte des enseignements de spécialités et des options dans les établisser spécialités et de Corse sur :

se.fr ou w

Voir aussi le quide régional APRES LA 3ème

quide pour l'accompagnement à l'orientation au LGT en classe



LES CHANGEMENTS EN CLASSE DE PREMIERE ET TERMINALE

TEXTE DE REFERENCE

La classe de première connaît ses évolutions à la Celle de terminale à la rentrée 2020.

Le baccalauréat GT 2021 prévoit une nouvelle organisation des enseignements. Ainsi il n'y aura plus de séries en voie générale mais des parcours choisis par chaque lycéen en fonction de ses goûts

La voie générale offre trois types d'enseignements : des enseignements communs

- des enseignements de spécialité choisis par
- l'élève (trois en 1re et deux en Terminale) ;
- un temps d'aide à l'orientation tout au long du lycée pour préparer les choix de parcours et, à terme, l'entrée dans l'enseignement supérieur. Chaque élève peut aussi choisir un enseignement optionnel en 1re (deux en terminale).

Elle propose différentes séries (sciences et technologies de la santé et du social, sciences et technologies du design et des arts appliqués, sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration, sciences et technologies du management et de la gestion, sciences et technologies de l'industrie et du développement durable, etc.).

Toutes bénéficient d'enseignements communs et d'enseignements de spécialité propres à la série

À noter : l'accès en série TMD (techniques de la musique et de la danse) se fait à partir d'une 2de spécifique (admission sur dossier, entretien et tests d'aptitude). L'accès en série STHR (sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration) se fait à partir d'une 2de spécifique ou d'une 2de générale et technologique.

Un temps d'aide à l'orientation tout au long du lycée est intégré aux emplois du temps des élèves pour préparer les choix de parcours et, à terme l'entrée dans l'enseignement supérieur. En cycle terminal, ce temps dédié est de 54 heures annuelles. Il visera, notamment dans cadre d'entretiens personnalisés d'orientation, à accompagner la réflexion des lycéens sur les poursuites d'études supérieures, en leur permettant de prendre connaissance des grands domaines

universitaires existants et du paysage des formations (universités, CPGE, STS, écoles En classe de terminale, l'objectif est d'accompagner les lycéens vers le supérieur et de préparer la formulation des vœux de poursuite d'études post-baccalauré at sur la plateforme d'admission Parcoursup. Différentes mesures du plan Étudiants visent cet objectif (voir p 44).

2 professeurs principaux en terminale pour un suivi personnalisé

Avec l'appui des psychologues de l'Education

- nationale, ils:
- Suivent et guident individuellement chaque lycéen Conseillent, incitent à participer à des salons et journées portes ouvertes, présentent les filières de l'enseignement supérieur et les débouchés.
- Dialoguent avec les familles
- Synthétisent les choix d'orientation de chacun pour l'avis du 2ème conseil de classe
- Présentent et expliquent le fonctionnement de la plateforme d'admission
- Accompagnent tout au long des étapes de la

Glossaire des sigles page 57 ■

TEXTE DE RÉFÉRENCE

Enseignements de spécialité NOR: MENE1823260N note de service nº 2018-109 du 5-9-2018 MEN - DGESCO A2-1

Cette note de service organise la mise en place des enseignements de spécialité en cycle terminal au lycée général et technologique et les modalités de choix des élèves

BAC 2021!

UN NOUVEL EXAMEN DU BACCALAURÉAT GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE

Auparavant, les élèves passaient entre 12 et 16 épreuves selon leur parcours. Dorénavant, avec le nouveau bac général ou technologique :

- → en fin de f°: épreuve anticipée de français (écrit et oral);
- → en terminale : quatre épreuves (deux écrits dans les enseignements de spécialité, un écrit de philosophie, et l'oral terminal).

L'organisation des épreuves est prévue pour moins perturber le fonctionnement des lycées. Les élèves de seconde pourront ainsi travailler jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Le contrôle continu valorise le travail des élèves en première et en terminale. Il est pris en compte pour le bac en 2021.

En 2021, l'obtention du baccalauréat GT reposera :

- pour 40 % sur un contrôle continu (épreuves communes organisées pendant le cycle terminal) - pour 60 % sur 4 épreuves finales organisées en classe de terminale. Ces dernières comprendront deux épreuves écrites programmées au printemps portant sur les enseignements de spécialité puis deux autres épreuves en juin : l'écrit de philosophie et une épreuve orale de 20 min préparée en 1°° et terminale. Elle portera sur un projet conduit à partir des enseignements de spécialités choisis par l'élève.

Une épreuve anticipée écrite et orale de français se déroulera comme précédemment en fin de 1^{re}.

Les épreuves de rattrapage :

Un élève ayant obtenu une note supérieure ou égale à 8 et inférieure à 10 au baccalauréat peut se présenter aux épreuves de rattrapage : deux épreuves orales, dans les disciplines des épreuves finales écrites (français, philosophie, ou enseignements de spécialité).



Sur http://eduscol.education.fr : Vers le Bac 2021

TEXTE DE RÉFÉRENCE

BAC GENERAL

Arrêté du 16/07/2018 JO du 17/07/2018

BAC TECHNOLOGIQUE

Arrêté du 16/07/2018 JO du 17/07/2018



Une publication numérique interactive pour aider les élèves à préparer leur orientation dan l'enseignement supérieur. Au menu : découvert des filières et des métiers, moments clés de l'orientation jusqu'aux yogus sur Parcoursun.

http://www.onisep.fr/Guide-1re-numerique



http://eduscol.education.fr: le va demecum pour accompagner Les

ANNEXES

Annexe 1 - Le Bulletin officiel de l'éducation nationale > Bulletin officiel n°37 du 11 octobre 2018 > Enseignement secondaire

Les équipes pédagogiques, conformément à l'article R. 421-49 du Code de l'éducation, se concertent, assurent le suivi et l'évaluation des élèves et organisent l'aide à leur travail personnel. Elles conseillent les élèves pour le bon déroulement de leur scolarité et le choix de leur orientation. Dans le cadre de ces missions, les équipes pédagogiques sont chargées des relations avec les familles et les élèves et travaillent en collaboration avec d'autres personnels, notamment les personnels d'éducation et d'orientation.

Au sein des équipes pédagogiques, les professeurs principaux sont désignés par le chef d'établissement, conformément aux dispositions de l'article R. 421-10 du Code de l'éducation, avec l'accord des intéressés, en fonction de leurs qualités pédagogiques, de leurs aptitudes aux tâches d'organisation, au travail en équipe, au dialogue quel que soit leur interlocuteur.

Pour que les professeurs principaux jouent avec efficacité le rôle qui leur est assigné, il est nécessaire que le principal ou le proviseur les réunisse à intervalles réguliers.

Leur rôle est essentiel à la réussite des élèves et à leur orientation. Sous la responsabilité du chef d'établissement, ils favorisent, pour leur classe, les liens entre les élèves, les représentants légaux, les professeurs, les conseillers principaux d'éducation (CPE), les personnels sociaux et de santé, le psychologue de l'éducation nationale et l'équipe de direction. Le bon déroulement de leurs missions conditionne par conséquent le fonctionnement de l'établissement et participe à la construction du futur adulte responsable et citoyen.

Les missions des professeurs principaux concernent tous les niveaux, de la classe de sixième à la classe de terminale, et tous les types d'enseignement.

La circulaire n° 93-087 du 21 janvier 1993 relative au rôle du professeur principal dans les collèges et les lycées est abrogée.

I. Leurs missions

1. La coordination : suivi des acquis, de l'évaluation et accompagnement des élèves

Les membres de l'équipe pédagogique contribuent au suivi individuel, à l'information et à l'orientation des élèves du second degré qui leur sont confiés. Dans ce cadre, sans intervenir sur les questions spécifiques relevant des champs disciplinaires des autres membres de l'équipe, le professeur principal fait le lien, pour sa classe, entre tous les personnels qui suivent l'élève : les professeurs, les CPE, les personnels sociaux et de santé, le psychologue de l'éducation nationale et l'équipe de direction. Il est également l'interlocuteur privilégié de la famille.

1.1 Le suivi des acquis scolaires et de l'évaluation des élèves

Menée et réalisée par les enseignants, en collaboration avec l'équipe éducative, l'évaluation a pour fonction de rendre compte des acquis de l'élève et de l'aider à progresser.

Lors des conseils de classe, le professeur principal, ou un représentant de l'équipe pédagogique le cas échéant, expose au conseil de classe les résultats obtenus par les élèves et présente une synthèse des conseils formulés par l'équipe pour leur parcours de formation. Sur ces bases et en prenant en compte l'ensemble des éléments d'ordre éducatif, médical et social apporté par ses membres, le conseil de classe examine le déroulement de la scolarité de chaque élève afin de mieux l'accompagner dans son parcours scolaire, à la fois dans la progression de ses apprentissages à l'intérieur d'un cycle, dans son passage d'un cycle à l'autre et dans la construction de son projet personnel.

Une synthèse de ce suivi est régulièrement transmise à l'élève et à ses représentants légaux. Elle leur propose à cette occasion les objectifs et modalités pédagogiques permettant l'élaboration puis la réalisation du projet personnel de l'élève. Dans ce cadre, le professeur principal est un référent pour les représentants légaux des élèves de sa classe et peut proposer des temps de dialogue individuel.

Au collège, les éléments de ce suivi sont consignés dans le livret scolaire unique (LSU). Celui-ci permet de rendre compte de l'évolution des acquis scolaires de l'élève. Il sert d'instrument de liaison entre les enseignants, l'élève et ses représentants légaux. Une fois les différents bilans renseignés dans le livret scolaire, le professeur principal veille à la bonne appropriation de ces bilans par l'élève et ses représentants légaux.

Dans le cadre des dispositifs d'accompagnement des élèves, notamment "Devoirs faits", le professeur principal peut être amené à faciliter les liaisons entre les temps de travail dans l'établissement, dans la classe et hors la classe, notamment en assurant le suivi des élèves concernés.

En lycée, en classe de seconde, le professeur principal exploite, avec l'équipe pédagogique, les résultats obtenus aux tests de positionnement et repère ainsi avec ses collègues, pour chaque élève, les besoins les plus urgents. Au sein de sa classe et en lien avec l'équipe de direction, le professeur principal suit la composition des groupes d'accompagnement personnalisé et leur évolution en cours d'année scolaire.

En lycée général et technologique, sous l'autorité du chef d'établissement, le professeur principal doit, sur la base des résultats obtenus et en lien avec le psychologue de l'éducation nationale et l'équipe pédagogique, guider l'élève dans son choix de spécialités ou de série, et aussi, le cas échéant, dans celui des options proposées en première.

Dans les classes de première de la voie générale et technologique, en fonction des spécialités et des enseignements optionnels choisis par l'élève et en lien avec le psychologue de l'éducation nationale, le professeur principal doit, avec l'aide de l'équipe pédagogique sur la base des résultats obtenus et du projet d'avenir de l'élève, le guider dans ses choix en vue de la classe terminale.

En lycée professionnel, en liaison avec le directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques

(DDFPT) et l'ensemble de l'équipe pédagogique, le professeur principal assure, pour sa classe, la coordination pédagogique entre l'enseignement général et l'enseignement professionnel. Dans le cadre des dispositions prévues par la circulaire n° 2016-053 du 29 mars 2016, il veille à la coordination, sur le plan pédagogique, des périodes de formation en milieu professionnel : au sein de l'équipe pédagogique, il participe à la préparation, au suivi, à l'évaluation de ces périodes.

1.2 L'accompagnement des élèves à besoins éducatifs particuliers

À tout moment de la scolarité, un accompagnement pédagogique spécifique est apporté aux élèves qui manifestent des besoins éducatifs particuliers, notamment ceux qui présentent des capacités singulières ou qui éprouvent des difficultés importantes dans l'acquisition du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Le professeur principal assure, pour sa classe, un suivi de cet accompagnement mis en place par les équipes pédagogiques, sous l'autorité du chef d'établissement, en associant l'élève et ses représentants légaux.

Lorsque l'élève est concerné par des modalités spécifiques d'accompagnement tels qu'un plan d'accompagnement personnalisé (PAP), un projet d'accueil individualisé (PAI), un projet personnalisé de scolarisation (PPS), il participe à l'élaboration des projets dans le cadre des réunions des équipes éducatives. Il peut par ailleurs suivre la mise en oeuvre des stages de remise à niveau de ses élèves.

Le professeur principal peut être amené à coordonner un programme personnalisé de réussite éducative ou un contrat de réussite lorsqu'il apparaît que l'élève risque de ne pas atteindre le niveau requis de certaines connaissances et compétences attendues. En lycée, en lien avec le CPE et l'équipe de direction, le professeur principal est amené à donner une information à l'élève et à sa famille concernant les dispositifs de remise à niveau destinés à éviter un redoublement et les stages passerelles prévus lors des

changements de voie d'orientation, puis à suivre leur mise en oeuvre.

1.3 L'implication dans la vie de classe et de l'établissement

Au sein de la classe, le professeur principal est particulièrement attentif à l'accueil de tous les élèves et il favorise la communication. Il peut être conduit à organiser et animer les heures consacrées à la vie de la classe, voire à gérer les conflits concernant les élèves de sa classe, avec le CPE et le personnel de direction ayant en responsabilité la classe.

En lien avec le chef d'établissement et le CPE, il participe à l'organisation des élections des délégués. Pour ce faire, il rappelle les attributions du conseil de classe et le rôle des délégués qui sont chargés de représenter les élèves en toutes circonstances : les élèves délégués sont les porte-parole auprès des professeurs et des personnels d'éducation, notamment au moment du conseil de classe où ils siègent.

Le professeur principal crée un lien privilégié entre l'établissement et les représentants légaux de l'élève.

Au moins un professeur principal de chaque niveau d'enseignement participe au conseil pédagogique, présidé par le chef d'établissement. Les professeurs principaux concourent à la préparation des réunions de cette instance en recueillant, avec les professeurs des champs disciplinaires, les besoins et les projets des équipes pédagogiques.

2. L'orientation

Le professeur principal a une responsabilité spécifique dans la mise en oeuvre et le suivi des actions d'information et d'aide à la préparation progressive des choix d'orientation de tous les élèves du second degré.

2.1 Il coordonne pour chacun de ses élèves l'information et la préparation progressive du choix d'orientation avec le psychologue de l'éducation nationale

L'action du professeur principal s'inscrit dans le cadre du parcours individuel, d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel de l'élève (parcours Avenir) prévu par l'article L. 331-7 du Code de l'éducation, qui concerne toutes les classes de la sixième à la terminale et tous les types d'enseignement.

Sous la responsabilité du chef d'établissement, le professeur principal contribue à la mise en oeuvre des actions d'information organisées par l'établissement, notamment en lien avec la région dans le cadre de ses nouvelles compétences en matière d'information sur les formations et les métiers. Il est chargé, pour ses élèves, d'assurer la coordination et le suivi des actions en lien étroit avec l'ensemble des équipes pédagogiques et éducatives dont les psychologues de l'éducation nationale, les familles, les représentants de l'enseignement supérieur et les partenaires comme les collectivités territoriales ou les mondes économique, professionnel et associatif.

Le professeur principal assure l'accompagnement des élèves dans l'élaboration et la consolidation de leur parcours en collaboration avec le psychologue de l'éducation nationale. En début de formation, le professeur principal participe à l'accueil de l'élève dans l'établissement et à l'appréciation de ses compétences en lien avec l'équipe éducative. Dès la classe de troisième, le professeur principal conduit des entretiens personnalisés d'orientation en associant en tant que de besoin les psychologues de l'éducation nationale et les autres membres de l'équipe éducative. Ces entretiens sont inscrits le plus tôt possible dans l'année scolaire, et à tout moment en fonction des besoins. Ceux-ci permettent de mieux construire le parcours d'orientation des élèves, y compris pour la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur, en tenant compte de leurs résultats scolaires et de leurs souhaits d'orientation ainsi que ceux de leur famille.

Au lycée, dans le cadre de la réforme du baccalauréat général et technologique et de la transformation de la voie professionnelle, le rôle du professeur principal dans l'accompagnement au choix de l'orientation est renforcé. Le professeur principal contribue avec les psychologues de l'éducation nationale à donner aux élèves une information sur l'enseignement supérieur, notamment sur les attendus des formations et sur le monde professionnel, en lien avec les actions organisées par les régions. Il participe à des actions spécifiques annuelles, notamment les Semaines de l'orientation et les périodes d'observation en milieu professionnel ou les périodes d'immersion dans l'enseignement supérieur.

En seconde générale et technologique, le professeur principal accompagne ses élèves dans le choix de leur série en voie technologique ou de leurs enseignements de spécialité en voie générale et dans l'élaboration de leur projet d'avenir.

Au lycée professionnel, le professeur principal accompagne l'élève dans la construction de la suite de son parcours, que ce soit en vue d'une insertion professionnelle immédiate ou d'une poursuite d'études. À cet effet, en coordination avec l'équipe pédagogique et avec le psychologue de l'éducation nationale, il l'aide à la formalisation de ses compétences, connaissances et motivations en fonction de son projet.

2.2 Il contribue à la mise en oeuvre des procédures d'orientation, d'affectation et d'admission

Sous l'autorité du chef d'établissement, le professeur principal explicite aux élèves et à leur famille les procédures d'orientation, d'affectation au lycée et d'admission dans l'enseignement supérieur. Il les accompagne tout au long de l'année scolaire.

Il élabore les synthèses nécessaires à la formulation des avis d'orientation rendus en conseil de classe en prenant appui sur les appréciations et conseils formulés par l'équipe pédagogique sur les bilans et bulletins scolaires.

Le professeur principal, lors du conseil de classe, expose les résultats scolaires obtenus par l'élève et propose une appréciation sur ses capacités scolaires. Il formule aussi des conseils pour lui permettre une meilleure réussite. Aux paliers d'orientation, cette appréciation et ces conseils tiennent compte du projet d'orientation de l'élève.

En classes de troisième et de seconde générale et technologique, le professeur principal est l'interlocuteur privilégié des élèves et des familles dans le cadre des procédures d'orientation. Il est chargé de recueillir leurs demandes d'orientation aux phases provisoire et définitive de la procédure et de leur présenter les propositions d'orientation émises par le conseil de classe suite à leur demande.

En classe de terminale des voies générale, technologique et professionnelle, conformément au décret n° 2018-120 du 20 février 2018, le rôle du conseil de classe pour l'orientation des élèves vers l'enseignement supérieur est renforcé. La nomination de deux professeurs principaux permet notamment, par leur intervention conjointe, de mieux préparer le conseil de classe, en plus des missions générales définies ci-dessus et menées ensemble. À ce titre :

- ils en coordonnent la préparation ;
- ils accompagnent l'élève, en tant que de besoin, dans ses demandes concernant les attendus des formations de l'enseignement supérieur ;
- ils rédigent l'avis formulé sur les fiches d'orientation après concertation lors du conseil de classe au premier trimestre ou semestre .

- ils portent une appréciation après concertation avec l'équipe pédagogique sur les éléments caractérisant le profil de l'élève sur les fiches Avenir au second trimestre et pour les lycées professionnels au premier semestre ;
- ils réunissent les éléments qui permettent aux conseils de classe de se prononcer sur les voeux de poursuite d'études des élèves afin d'éclairer le chef d'établissement appelé à émettre un avis sur chacun de ces voeux.

II. Formation

Pour aider les professeurs principaux à comprendre leur rôle et à assumer les différents enjeux de leur mission, il est fortement recommandé de proposer des formations lors de l'élaboration du plan académique de formation. Les formations académiques peuvent porter sur une ou plusieurs missions du professeur principal citées ci-dessus. La mission d'accompagnement à l'orientation peut faire l'objet de formations dédiées car elle est transdisciplinaire et nécessite un travail de coordination avec différents partenaires de l'éducation nationale. Les services académiques d'information et d'orientation (Saio) pourront en définir les objectifs, les contenus ainsi que les modalités d'organisation. Au niveau de chaque bassin, district ou établissement, le recours aux formations d'initiative locale doit également être envisagé.

Un ensemble de ressources contribuant à la formation des professeurs est également mis à disposition via la plateforme de l'éducation nationale M@gistère et les sites ministériels et académiques.

III. Reconnaissance financière

La reconnaissance financière des fonctions de professeur principal se traduit par le versement de la part modulable de l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves (Isoe), régie par le décret n° 93-55 du 15 janvier 1993 modifié.

Une seule part modulable peut être allouée par division, à l'exception des divisions des établissements classés sensibles et des divisions de terminale des lycées d'enseignement général et technologique et des lycées professionnels, où deux professeurs par division perçoivent chacun une part modulable.

Annexe 2 — Loi n°2018-771 du 5 septembre 2018

https://travail-emploi.gouv.fr

LA LOI POUR LA LIBERTE DE CHOISIR SON AVENIR PROFESSIONNEL

Suite à la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018, Pour la liberté de choisir son avenir professionnel, publiée au Journal officiel du 6 septembre 2018, "La région organise des actions d'information sur les métiers et les formations aux niveaux régional, national et européen ainsi que sur la mixité des métiers et l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes en direction des élèves et de leurs familles, des apprentis ainsi que des étudiants, notamment dans les établissements scolaires et universitaires".



Annexe 3 - BO n°28 du 9 juillet 2015. Parcours avenir

https://eduscol.education.fr/810/ressources-pour-accompagner-l-orientation

Des activités cohérentes et progressives permettent à tous les élèves, de la 6e à la terminale, de mieux appréhender l'environnement économique et professionnel pour construire leur propre parcours d'orientation.

Quel que soit le projet d'orientation de l'élève, ce parcours propose un enrichissement des représentations des métiers et des formations. Il se fonde sur un principe d'égal accès de tous à une culture citoyenne, économique et professionnelle via les cinq domaines de formation du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

Au collège, tous les élèves sont concernés, de la classe de 6e à la 3e, y compris ceux scolarisés en SEGPA* et en ULIS. Ils s'informent des possibilités de formation, des voies d'accès aux domaines professionnels ; ils découvrent la complexité des activités professionnelles et le monde socioéconomique. Les connaissances et compétences acquises sont prises en compte pour la validation du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Le parcours Avenir doit favoriser l'engagement dans un projet individuel ou collectif en suscitant la créativité.

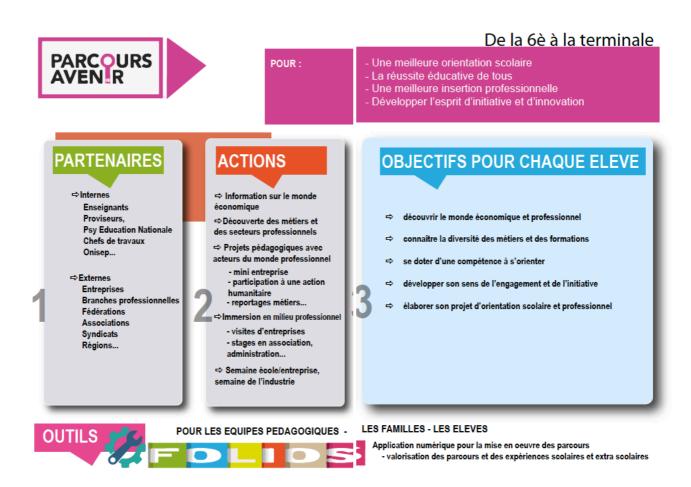
Au lycée, les élèves poursuivent la construction d'un parcours de formation et d'orientation cohérent. Des temps forts (salons, forums, semaine de l'orientation) ponctuent les connaissances et compétences abordées dans le cadre des enseignements disciplinaires. Les élèves sont placés à la fois en situation d'autoréflexivité sur leurs expériences et en situation d'apprentissage actif à travers des projets collectifs partenariaux et des temps d'individualisation progressifs. L'évaluation des acquis sera prise en compte dans le livret scolaire des lycéens.

Au lycée professionnel, le parcours Avenir met l'accent sur la préparation de l'après bac, permettant aux élèves d'affiner et conforter leurs choix d'études ainsi que leurs projets professionnels.

Le parcours Avenir trouvera naturellement sa place dans l'accompagnement personnalisé.

Depuis la rentrée 2015, l'outil numérique Folios est le support privilégié du développement du parcours Avenir ainsi que des trois autres parcours : artistique et culturel, éducatif et de santé, citoyen.

L'équipe éducative, qui assure collectivement le suivi de l'élève, peut s'appuyer sur le référentiel publié dans le BO n°28 du 9 juillet 2015. De son côté, l'Onisep élabore et met à disposition un ensemble de ressources pédagogiques contribuant à la mise en œuvre du parcours Avenir.



Sitographie

- Pôle emploi www.pole-emploi.fr/region/corse
- La Direccte, Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, anime les acteurs du service public de l'emploi (Pôle emploi, missions locales, maisons de l'emploi...) et coopère avec les collectivités territoriales et d'autres services de l'État sur des domaines tels que la formation, l'apprentissage... http://direccte.gouv.fr
- La nomenclature agrégée NA 2008 INSEE www.insee.fr/fr/information/2028155
- o Les mots-clés de l'orientation www.education.gouv.fr/cid2586/les-mots-cles-de-l-orientation.html
- Ressources pour le parcours Avenir sur le site
- Éduscol http://eduscol.education.fr > Scolarité et parcours de l'élève > Orientation > Parcours Avenir
- Le bac 2021, ressources et outils d'information http://eduscol.education.fr/cid126665/vers-le-bac-2021.html
- o Transformer le lycée professionnel <u>www.education.gouv.fr/cid130792/transformer-le-lyceeprofessionnel-</u> former-les-talents-aux-metiers-de-demain.html
- o Transformation de l'apprentissage www.gouvernement.fr/transformation-de-l-apprentissage-lesmesures-annoncees

Bibliographie

OUVRAGES

- Elèves et professeurs : réussir ensemble Outils pour les professeurs principaux et les équipes pédagogiques, JL.Guillaumé,
 ESF, 2011
- O Délégué Flash: guide à l'usage des élus lycéens et collégiens, D.Durand, CRDP de Grenoble, 2011 (intéressant également pour les professeurs principaux. Sélections thématiques de textes officiels utiles pour le Conseil de classe...)
- o Didier Anzieu, **Le groupe et l'inconscient, l'imaginaire groupal**, 3e édition, Paris, Dunod, 1999, 260 p.
- O Sylvain Connac, Apprendre avec les pédagogies coopératives, Démarches et outils pour l'école, ESF Editeur, 2009.
- Marc Edouard, Elèves, professeurs, apprentissages L'art de la rencontre, Crap-Cahiers pédagogiques, CRDP d'Amiens, Repères pour agir, 2002.
- Arnaud Dubois et Muriel Wehrung, Professeur principal Animer les heures de vie de classe, Crap-Cahiers pédagogiques,
 CRDP d'Amiens, Repères pour agir, réédition 2009.
- Anne-Marie Gioux, Apprendre à vivre ensemble au collège et au lycée, Éditions Sceren-CRDP Montpellier, 2009
- o Catherine Yelnik, Face au groupe-classe, Discours de professeurs, L'Harmattan, 2005.

LES CAHIERS PÉDAGOGIQUES

- N° 475, L'entrée en 6e, coordonné par Patrice Bride et Nicole Priou.
- o N° 454, Enseigner en classe hétérogène, coordonné par Christine Vallin et Jean-Michel Zakhartchouk
- N° 452, L'esprit d'équipe, coordonné par Yannick Mével et Dominique Natanson.
- o N° 424, Le travail de groupe, coordonné par Jacqueline Castany et Raoul Pantanella.
- N° 406, Faire la classe au quotidien, coordonné par Florence Lenoble et Raoul Pantanella, avec un article de Jacques George sur « L'invention de la classe ».
- O Hors série numérique N° 14, Face aux classes difficiles, coordonné par Esther Fortin et Yannick Mével.
- O Hors série numérique N° 10, **Des heures de vie de classe, pour quoi faire?**, coordonné par Régis Guyon et Florence Castincaud.
- Hors série numérique N° 7, Quelques outils et réflexions pour (bien) débuter

ARTICLES

- O Pascal Huguet, « Apprendre en groupe : la classe dans sa réalité sociale et émotionnelle », In, Etienne Bourgeois, Gaëtane Chapelle, *Apprendre et faire apprendre*, Editions PUF, 2006, chapitre 10.
- Philippe Perrenoud, « La communication dans la classe, onze dilemmes », In *Cahiers pédagogiques*, 1994, n° 326, pp. 13-18. Repris dans Perrenoud, Ph., *Enseigner : agir dans l'urgence, décider dans l'incertitude. Savoirs et compétences dans un métier complexe*, Paris, ESF, 1996, chapitre 2.
- Philippe Meirieu, « Touche pas à ma classe! » ► Conférence en ligne
- Jacques Nimier, auteur de la "formation psychologique de l'enseignant", spécialiste des sciences de l'éducation, Jacques Nimier propose sur son site une véritable mine de dossiers et documents sur des thèmes très variés et une réflexion nourrie sur les représentations des groupes, l'écoute d'un groupe, les résistances groupales et les interactions.